

157<sup>e</sup> session du Synode

## DE L'ÉGLISE REFORMÉE ÉVANGÉLIQUE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Le mercredi 10 décembre 2008 au Château de Neuchâtel  
et le mardi 16 décembre 2008 à Montmirail

**Présidence:** M. Vincent Genzoni  
**Vice-présidence:** Mme Danièle Rinaldi, suppléante de la pasteure Yvena Garraud-Thomas en congé maternité.

**Presse:** **Chargée de l'information et de la communication:**  
Mme Catherine Lüscher  
**L'Express et L'Impartial:**  
**"Passerelles":**  
**Canal Alpha:**  
**La Vie protestante:** M. Pierre-Alain Heuby

**Députés à voix consultatives:**  
**Armée du Salut:**  
**Eglise catholique chrétienne:** Mme Françoise Schetty  
**Eglise catholique romaine:**  
**Eglise évangélique luthérienne de France:**  
**Fédération Évangélique Neuchâteloise:**

**41 députés sont présents ainsi que 3 suppléants; 3 députés sont excusés.**

A 8h21, **le président** ouvre la 157<sup>e</sup> session du Synode et passe la parole à **Mme Martine Schlaeppy**, paroisse de La Côte, pour la prière.

**Le président** rappelle les modalités d'usage pour le déroulement de la session et invite les députés à réserver le 16 décembre prochain pour la séance de relevée, ainsi que les 10 juin et 9 décembre 2009 pour les sessions de l'année prochaine. Il informe également que le 25 octobre 2009 aura lieu une cérémonie de consécration.

**Le président** excuse M. le Conseiller d'Etat Jean Studer, malade, qui est représenté par M. Claude-Henri Schaller.

Il donne quelques informations:

- Le culte aura lieu à 11h15 à la Collégiale où plusieurs personnes seront installées dans leurs fonctions. Le Synode prendra congé de neuf personnes.
- Mme Valérie Garbani et M. Marc Labarth seront présents lors du culte.
- Mme Monika Maire-Hefti sera présente pour le point 9 de l'ordre du jour.
- Les deux motions reçues ce jour, l'une du pasteur Raoul Pagnamenta et l'autre de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs seront traitées à la séance de relevée.

**Le président** se réfère à l'ordre du jour reçu par les députés qui a la teneur suivante:

1. Validation d'élections complémentaires de députés et de suppléants
2. Élections complémentaires:
  - a) Bureau du Synode (1 assesseur ministre et 1 assesseur laïc)
  - b) Conseil synodal (1 membre ministre et 1 assesseur laïc)
  - c) Commission de consécration (1 membre laïc)
  - d) Synode missionnaire (1 suppléant)
  - e) Conseil du Fonds immobilier (3 membres)
3. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale
4. Budget 2009
  - Introduction du Conseil synodal
  - Commentaires de la Commission d'examen de la gestion
  - Examen du budget 2009
5. Rapport du Conseil synodal sur la gestion des cibles Terre Nouvelle

11h15 Culte à la collégiale

Installation de:

Mme Martine Robert, Centre cantonal "Aumôneries"

Mme Annick Kocher, Centre cantonal "ThEF"

M. Ludovic Geiser, secrétaire général

Prise de congé de:

Mmes Daphné Reymond, Nicole Gaschen, Pauline Pedroli;

MM. Guillaume Daniel Ndam, Jean-Luc Parel, Joël Pinto, Stéphane Rouèche, Jean-Luc Vouga, et José Clottu

6. Rapport du Conseil synodal concernant les pistes visant à repenser les flux financiers liés aux activités de l'EREN
7. Rapport du Conseil synodal sur le programme de législature 2008-2012
8. Rapport du Conseil synodal sur le secret professionnel  
(Version mise à jour, remplace la version de juin 2008)
9. Rapport du Conseil synodal concernant le transfert de la mission de la Rochelle vers le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie

Fin de la première partie de la session

Mardi 16 décembre 2008, Montmirail

17h15 Accueil avec collation

18h00 Reprise de la session

10. Rapport du Conseil synodal sur l'évaluation des cultes cantonaux
11. Rapport du Conseil synodal sur l'harmonisation des remboursements des frais professionnels
12. Rapport du Conseil synodal sur la promotion du bénévolat dans l'EREN
13. Rapport du Conseil synodal sur le principe de projet paroissial de programme de législature
14. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés

## 1. Validation d'élections complémentaires de députés et de suppléants

**Le président** cite les personnes qui ont été élues par leurs assemblées de paroisses:

**M. Jacques Bannwart**, député laïc, paroisse de l'Entre-deux-Lacs

**M. Jean-Philippe Calame**, député ministre, paroisse de l'Entre-deux-Lacs

**Mme Nicole Humbert-Droz**, députée laïque du ThEF

**Mme Annick Kocher**, députée permanente du ThEF

Nouvelle suppléante:

**Mme Delphine Collaud**, suppléante ministre, paroisse de Neuchâtel

**Le président** procède au vote.

**Au vote, la validation d'élections complémentaires de députés et de suppléants est acceptée.**

## 2. Elections complémentaires:

a) **Bureau du Synode** (1 assesseur ministre et 1 assesseur laïc)

b) **Conseil synodal** (1 membre ministre et 1 assesseur laïc)

c) **Commission de consécration** (1 membre laïc)

**Le président** informe qu'il n'y a aucun candidat pour ces postes. Il annonce également que la pasteure **Bénédicte Gritti-Geiser** a choisi de démissionner de la Commission de Gestion suite à la nomination de son mari comme secrétaire général de l'EREN.

d) **Synode missionnaire** (1 suppléant)

**Le président** annonce que le Pasteur Zachée Betché est candidat député suppléant au Synode missionnaire. Il laisse quelques instants aux députés pour prendre connaissance de la brève biographie du pasteur Betché, lequel est pasteur dans l'EREN depuis 2004. Après quatre années dans la paroisse des Hautes Joux, il exerce son ministère à la Chaux-de-Fonds depuis janvier 2008. Consacré en 2001 au Cameroun, il a exercé son ministère pastoral comme formateur dans le cadre de deux instituts théologiques et comme enseignant au Lycée d'Etat. Plus tard, grâce à une bourse de la Commission Nord-Sud de l'Université de Lausanne, il a pu achever ses recherches et soutenir une thèse de doctorat en philosophie en novembre 2005. Il est également titulaire d'un DEA en théologie systématique.

Comme la parole n'est pas demandée, **le président** procède au vote.

**Au vote, le pasteur Zachée Betché est élu député suppléant au Synode missionnaire.**

e) **Conseil du Fonds immobilier** (3 membres)

**Le président** informe qu'il n'y a aucun candidat pour ce Conseil.

## 3. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale

**Le président** informe que Mme Marylise Kristol-Labant est candidate à la consécration pastorale.

**Mme Françoise Ducommun**, pour la Commission de consécration, précise qu'elle ne connaît pas Mme Kristol-Labant personnellement et s'appuie principalement sur le dossier remis par l'EREN à la Commission, ainsi que

sur la rencontre de cette dernière avec la candidate. Elle informe que le rapport remis ce matin comporte une lacune: il mentionne deux stages, mais omet de dire qu'une période d'attente de 2 ans avait été demandée suite au premier stage qui n'a pas été validé.

Les débuts de Marylise Kristol-Labant, qui coïncidaient avec la restructuration d'EREN 2003, se sont avérés difficiles. Etaient notamment relevées les difficultés à concevoir les exigences pastorales, à se centrer sur une idée, à être ponctuelle, à gérer son émotivité. Lors de son deuxième stage, l'accent a été mis sur ces problèmes; des améliorations sensibles ont été relevées et les objectifs fixés, globalement atteints. Pour la Commission de consécration, Mme Marylise Kristol-Labant peut encore s'améliorer. Pourtant, dès son premier stage et tout au long de son parcours, ses qualités les plus marquantes sont régulièrement relevées: son aisance à entrer en contact, son ouverture aux gens, son souci de prendre soin d'eux, sa générosité dans la relation, son engagement à fond dans ce qu'elle fait, sa qualité de présence lorsqu'elle anime un culte, ses très bonnes connaissances bibliques et linguistiques, ses idées originales et percutantes pour les messages qu'elle apporte et son approche des textes avec un souffle novateur et rafraîchissant. Durant son deuxième stage, sa capacité à établir des contacts avec les jeunes, en utilisant le jeu et un langage à leur niveau; sa capacité à rejoindre les distancés et à les fidéliser grâce à un enseignement qui interpelle sans choquer ont été mises en évidence. Elle a de bonnes connaissances en informatique, ce qui lui permet de faire des présentations intéressantes dans les cours qu'elle donne. Spontanée, parfois boule-en-train, elle sait mettre à l'aise et permettre les confidences. C'est une personne rayonnante et pleine de richesses qu'elle veut donner plus loin. Si sa spontanéité peut parfois friser l'impulsivité, ses cultes, comme les mariages qu'elle célèbre sont appréciés des paroissiens, ses messages sont clairs et font le lien entre les textes bibliques et le lieu de vie, ou la vie en général. Elle sait mieux qu'avant ce qu'elle veut dire, et cela se sent. S'il reste chez Mme Marylise Kristol-Labant des fragilités, la richesse de ses qualités, les compétences dont elle fait preuve et qui sont précieuses pour l'EREN amènent la Commission de consécration à recommander au Synode de lui accorder la consécration pastorale.

**Le président** invite Marylise Kristol-Labant à quitter la salle et ouvre la discussion.

**Le pasteur Patrick Schlüter**, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel, a côtoyé Mme Kristol-Labant lors de son premier stage à La Chaux-de-Fonds. Il a eu l'occasion de remarquer plusieurs difficultés, notamment relationnelles qui sont un peu le revers de sa générosité; à respecter une certaine distance dans la relation avec les gens: collègues, laïcs engagés, personnes rencontrées dans le cadre du ministère. Des problèmes de gestion du stress, d'autonomie dans le travail et à accepter la pluralité théologique de l'EREN. Il peine à croire que les améliorations puissent être suffisantes pour exercer un ministère pastoral.

**Le pasteur Phil Baker**, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, à titre personnel, rejoint les soucis exprimés par le pasteur Schlüter. Il était aussi à La Chaux-de-Fonds pendant la période de stage de Mme Kristol-Labant. Il relève les difficultés dans l'approche aux gens, par curiosité, par souci de vouloir les comprendre et qui pourrait être compris comme une agression. Le rapport cite qu'elle doit apprendre à ne pas se laisser envahir par ses émotions, on remarque que ce qui était le cas il y a quelques années est toujours d'actualité. Ce problème a eu des effets

désagréables lors de contacts avec des gens lors de services funèbres. Il ne doute pas qu'elle s'engage pleinement, mais cela a pour conséquence un manque de recul qui l'empêche de faire une analyse de son travail. Il a également des doutes lorsqu'on la dit capable de progrès sensibles. Quels sont ses progrès, qu'est-ce qui a changé depuis son stage à La Chaux-de-Fonds? Il a vécu, avec ses collègues, un temps de catéchisme où le rapport avec les jeunes ne correspondait pas à ce que Mme Ducommun vient d'évoquer.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, s'exprime comme collègue et modérateur de sa paroisse. Avant d'arriver il y a une année, des collègues lui avaient donné quelques échos et soucis à l'encontre de Mme Marylise Kristol-Labant, qui ne se sont pas, heureusement, avérés. Travailler avec elle est très agréable, à tel point qu'il se demande même si on parle de la même personne! Il n'a aucun problème à s'imaginer continuer la collaboration avec elle pour les prochaines années et soutient sa candidature.

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, soutient ce que le pasteur Raoul Pagnamenta vient de dire. L'expérience de travail avec Marylise Kristol-Labant ne donne pas le degré d'inquiétude émis par les collègues de La Chaux-de-Fonds. Dans le rapport, il est fait mention d'évolution, chose qu'il confirme. Il désire rappeler également que dans le cadre d'une candidature à la consécration pastorale, soutenue par la Commission de consécration, la question est de savoir si la personne est digne et capable. C'est-à-dire digne sur le plan de la consécration personnelle à sa vocation, et capable au niveau de ses compétences. Quant aux points qui sont encore à travailler, le pasteur Calame relève que c'est le cas pour tous les ministres. Il s'interrogerait sur le fait de refuser la consécration parce qu'il reste des points à travailler, car cela remettrait en question bon nombre de ministres consacrés, lui le premier. Dans les étapes de vie et de ministère, il y a toujours des points à travailler. A la question est-elle digne et capable, il répond oui sans hésiter.

**Mme Antoinette Hurni**, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel, précise qu'elle connaît Mme Marylise Kristol-Labant depuis de nombreuses années et a assisté à son évolution. Elle admire le fait qu'elle aie terminé ses études sur le tard après avoir élevé ses enfants. Elle a participé à l'élaboration de son mémoire et a régulièrement des échanges sur certaines lectures ou certains points de théologie. Mme Hurni est surprise de ce débat. Certes, Mme Kristol-Labant a le charme et la spontanéité du Sud, elle a quitté la France chaleureuse pour épouser un suisse allemand et a passé une bonne partie de sa vie à Zürich. Elle a fait preuve tout au long de sa vie d'une très grande adaptabilité. Le fait de reprendre ses études est un acte de courage. Comme de nombreuses femmes, elle exprime plus facilement ses émotions, mais que celui qui n'a jamais pêché lui jette la première pierre. Elle pense que Mme Kristol-Labant est perfectible comme chacun et votera pour sa consécration.

**Le président** rappelle les propos du pasteur Calame. En effet, la confiance est donnée à la Commission de consécration, il ne s'agit pas ici de refaire le débat.

**La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser**, paroisse de la BARC, relève qu'effectivement, le Synode est en train de se tromper de débat. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'être de Mme Kristol-Labant, mais plutôt ses compétences. Ce qu'elle entend dans ce débat, c'est des doutes sur ses

compétences à assumer un ministère pastoral. C'est à ce niveau-là qu'elle désire une discussion, et pas en tant qu'être humain.

**Le pasteur Jean-Pierre Roth**, paroisse du Joran, à titre personnel, a connu Mme Kristol-Labant avant ses stages. Il ne la juge pas en tant que personne, mais souhaite plus de précisions, notamment sur la théologie qui l'habite.

**Mme Françoise Ducommun**, pour la Commission de consécration, précise que les pistes homilétiques développées à la Commission de consécration sont intéressantes et que dans la paroisse, ses cultes sont très appréciés des paroissiens. Elle remercie les deux collègues actuels d'avoir apporté des compléments d'information. Elle relève deux points qui apparaissent dans le rapport de stage de 2006: premièrement, il est dit qu'elle a su de mieux en mieux faire abstraction du privé dans le professionnel. Elle a su partager de manière vivante et attractive ses expériences personnelles en lien avec la thématique abordée ou à s'abstenir lorsque cela n'était pas utile de parler d'elle-même. Deuxièmement, elle a la capacité rare d'aller tout de suite à l'essentiel, car elle sent très bien les choses. Elle a su, dans son stage, faire preuve d'empathie sans se mettre à la place de l'autre. Elle a fait l'expérience de devoir faire abstraction de son ressenti afin de se focaliser sur celui de l'autre personne. Par rapport aux critiques émanant de personnes qui l'ont connue trois ans plus tôt, il y a eu une évolution.

**Mme Danièle Rinaldi**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, l'a accompagnée dans ses débuts dans la paroisse afin de la mettre au courant. Mme Kristol-Labant est devenue très rapidement indépendante et son sens de l'organisation est apprécié. Elle sait très bien faire la part des choses entre son vécu, sa vie privée et son travail. Durant les cultes, elle sait imager la parole de Dieu et la rendre accessible ce qui est très apprécié des paroissiens.

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise que l'attitude de Marylise Kristol-Labant n'a posé aucun problème du point de vue théologique. Il rappelle que l'EREN comporte différentes tendances, il a vécu des différences perceptibles avec certains collègues au cours de son ministère qui étaient bien plus grandes qu'avec elle. Effectivement, les paroissiens sont enthousiastes et reconnaissants. Lorsqu'on demande quelle est la théologie d'une personne, il remarque qu'il y a différentes théologies entre ministres et pourtant on n'en parle pas.

**Le pasteur Jean-Pierre Roth**, paroisse du Joran, à titre personnel, n'a pas la volonté de faire un procès. Il estime que l'on est dans un monde qui est habité par une théologie. Il n'a pas eu de réponse, si ce n'est que cela ne posait pas de problèmes. A-t-elle une théologie piétiste, évangéliste, culturelle, marxiste? Il aimerait savoir quelle théologie elle défend.

**La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser**, paroisse de la BARC, se sent gênée par la louange à sens unique décrite par la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, comme pour faire face à d'autres échos qu'elle a entendus par d'autres collègues.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, réagit sur le sens unique: d'autres avis positifs que ceux de la paroisse ont été exprimés. Ce que la paroisse se limite à dire c'est qu'elle n'a aucun problème à travailler avec Marylise Kristol-Labant et reconnaît ses

capacités.

**La pasteure Nicole Rochat**, paroisse de Neuchâtel, en tant que maître du 2e stage de Mme Kristol précise qu'elle a su se remettre en question et évoluer. Chacun chemine par rapport à ses qualités, mais on en a forcément le revers. La grande qualité de Mme Kristol-Labant est d'être prête à se remettre en question, à cheminer et à trouver un équilibre tout en gardant ses qualités que beaucoup n'ont pas: chaleur humaine, contact, qui sont extraordinaires chez elle. Le revers de cette qualité est la gestion de sa sensibilité; et là, la pasteure Nicole Rochat croit qu'elle a encore des progrès à faire. Mais comme modératrice de la paroisse de Neuchâtel, elle remarque que d'autres collègues ont ce problème et cela n'a pas remis en question leur aptitude à la consécration. Mme Kristol-Labant a de très grandes qualités dont l'EREN pourrait bénéficier et il serait dommage de ne pas en profiter.

**Le pasteur Eric McNeely**, paroisse de La Côte, à titre personnel, n'a jamais collaboré avec Mme Kristol-Labant, mais l'a côtoyée à la faculté de théologie et a vécu des moments de partages très intéressants, où il a pu apprécier ses compétences au niveau théologique et de préparation. Il ressent qu'elle est consciente de ce qu'elle a vécu lors de son premier stage et en a tiré des leçons. Elle s'insère mieux dans une collégialité et voit ce qu'elle peut y apporter. Le pasteur McNeely n'a aucun problème à voter pour sa consécration.

**Le pasteur Patrick Schlüter**, paroisse La Chaux-de-Fonds, signale qu'il n'a pas connu de problèmes en tant que personne, mais remet en question ses capacités professionnelles. Lors du vote, il choisira de s'abstenir. Les doutes pour lui restent, mais il croit volontiers les explications reçues.

**Le président** procède au vote.

**Au vote, la consécration au ministère pastoral de Mme Marylise Kristol-Labant est acceptée par 31 voix contre 2 et 9 abstentions.**

**Le président** invite Mme Marylise Kristol-Labant à regagner sa place.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, exprime une prière de reconnaissance.

## **2. Budget 2009**

- **Introduction du Conseil synodal**
- **Commentaires de la Commission d'examen de la gestion**
- **Examen du budget 2009**

**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal, rappelle que pendant longtemps l'Eglise était prête à entrer dans les chiffres noirs en 2009. Malheureusement le budget présenté montre un léger déficit. Mais il faut voir que ce déficit est accompagné d'un autre écart qui, lui, est favorable: Pour atteindre l'équilibre financier, le tableau des postes pour 2009 en comprend 52. Mais la réalité de l'année prochaine sera plus proche de 53,5 postes, c'est-à-dire 1,5 postes de plus. C'est ce chiffre qui a été pris en compte pour ce budget. Il y a donc une contre-valeur pour le déficit. Le secrétariat général s'est donné beaucoup de peine pour élaborer un budget précis et bien motivé, avec des chiffres qui tiennent la route. Pourtant un de ces chiffres n'est absolument pas maîtrisable, et malheureusement c'est le plus important. Il s'agit bien évidemment du revenu de la contribution ecclésiastique.

L'estimation de 7,2 millions telle que présentée au budget s'est faite en trois étapes. La première a eu lieu en septembre par comparaison aux rentrées de l'année précédente, avec une estimation du résultat final pour l'année 2008, ce qui donne une première base. Deuxièmement une discussion avec le Service des contributions de l'Etat, qui permet d'estimer les montants qui seront facturés l'année suivante, en l'occurrence 2009. Ce montant sera en hausse l'année prochaine, car les salaires ont augmenté. Il y a aussi parfois des situations particulières de gros contribuables dont il faut tenir compte. Enfin, il y a l'estimation de la générosité avec laquelle les gens paieront leur contribution. Pour arriver à une estimation plausible, l'historique des revenus de la contribution ecclésiastique est utilisé. Pour 2000 à 2003, des années de crise, l'étude montre qu'en une telle période, les personnes physiques résistent plutôt bien. Les personnes morales (entreprises), en revanche, sont très sensibles à la crise. Il faut donc s'attendre à une baisse de leur générosité l'année prochaine. Si l'on considère les données historiques, on peut constater que suite au 11 septembre 2001, la contribution ecclésiastique avait légèrement reculé, mais le gros trou est intervenu en 2003, soit 2 ans après. Reporté aujourd'hui, cela signifierait une baisse inquiétante en 2010.

Les personnes qui ont visité le Faubourg de l'Hôpital 24, lors de la journée Portes Ouvertes, se rappellent la réunion fictive du Conseil synodal où un point à l'ordre du jour s'intitulait: "Evolution de la crise financière et conséquences pour la Caisse centrale". Il était question de former un groupe de travail pour évaluer la crise et proposer des mesures. M. Bonanomi espère que ce projet restera à jamais du domaine de la fiction, mais il n'est pas exclu qu'il devienne réalité, suivant l'évolution de la conjoncture l'année prochaine. Il termine en assurant le Synode que le Conseil synodal reste vigilant sur la question, et passe la parole au Pasteur Pierre de Salis qui donnera quelques informations complémentaires sur deux points du budget.

**Le pasteur Pierre de Salis**, pour le Conseil synodal, précise que les points 3 et 4 du budget ont posé plusieurs questions dans les séances de préparation du Synode, ce qui justifie une explication détaillée. Premièrement, la somme de 24'000 francs pour le site Internet prend en compte 8'000 francs pour terminer la fabrication du site proprement dit et 16'000 francs pour assurer son fonctionnement. Une demi-année a été estimée pour que le site soit réajusté, fonctionnel et qu'il réponde aux demandes. La rédactrice en ligne, la pasteure Béatrice Perregaux-Allisson a pris bon nombre de contacts pour aller véritablement à la rencontre des besoins. Il faudra faire vivre ce site; il comprendra Intranet qui devrait alléger quelques peu les demandes au secrétariat général, ainsi que des pages réservées aux paroisses. Il rappelle que le but de ce site est de présenter au grand public les activités générales de l'EREN. De nos jours, une institution ne peut se permettre de ne pas avoir une vitrine active sur le net. Il faut faciliter la circulation d'informations, de photos, de documents, orienter les personnes, favoriser la notion d'appartenance. Le site devrait comprendre une plateforme de dialogue et de mise en commun des ressources (prédications, études bibliques...). C'est actuellement le quatrième site que l'EREN est en train de construire, mais jamais auparavant, il n'avait été abordé la question de l'entretien et de la vie du site. Or, il n'y a pas plus énervant que d'arriver sur un site à moitié fini, jamais à jour ou peu performant.

Deuxièmement la charte d'identité visuelle, (ou, si on le traduit du terme anglais "identité institutionnelle") qui présente une charge de 18'000 francs dont 8'000 francs sont pour la réalisation de la charte et 10'000 pour commencer quelque chose en direction d'une identité visuelle. Le



Synode a déjà entendu parler de la charte qui est en cours d'élaboration. Elle comprendra une synthèse de la vision, de la mission et des valeurs de l'EREN qui devraient ensuite être déclinées dans une charte. Celle-ci s'adresse aux forces vives de l'EREN et se veut un instrument de rassemblement de motivations, autrement dit, dire qui nous sommes, ce que nous avons en commun et comment y travailler. L'identité visuelle représente la suite logique de la charte, à savoir la mise en œuvre de mesures concrètes sur le plan de la communication, qui déclinent les valeurs et l'identité commune de l'EREN de manière homogène, et ceci à tous les échelons. On dit volontiers que seules les entreprises riches s'offre une "Corporate identity", alors pourquoi l'EREN tente quelque chose dans cette direction? Le Conseil synodal constate et regrette depuis longtemps que la population neuchâteloise en général, et les membres de l'EREN en particulier connaissent si mal le travail de qualité qui est fait. Le "Corporate identity", malheureusement trop souvent assimilé au simple logo d'une entreprise, rend compte de l'âme et de l'organisation d'une institution. La réduction du poste de chargé de la communication de 50% a entraîné la suppression de l'aide à la publication aux paroisses. C'est précisément sur ce point que l'identité visuelle aide dans la réalisation d'un outil de travail. Le pasteur de Salis termine en précisant que selon les estimations, pour une institution de la taille de l'EREN, la réalisation coûterait 30'000 francs. Le Conseil synodal estime qu'une partie de ces coûts doit être réalisée avec les ressources à l'interne pour permettre le démarrage, et demande un crédit de 10'000 francs.

**M. Jean-Claude Barbezat**, Commission d'Examen de la Gestion, a examiné le budget de l'exercice 2009 le 11 novembre dernier. A cette date, il avait déjà été soumis à la Commission financière qui l'avait adopté. La CEG s'est penchée sur le point névralgique des revenus des contributions ecclésiastiques. Plusieurs facteurs rendent la prévision difficile: la perception des membres de l'EREN de leurs devoirs financiers, le paupérisme caché mais existant de notre canton, l'évolution économique... quelques facteurs qui échappent vite à la calculette! La prévision est particulièrement difficile pour les personnes morales qui pèsent environ 30% dans le montant des contributions et en ces temps où les entreprises sont fragilisées, on perçoit vite les conséquences financières. Celles-ci pourraient être l'incapacité à couvrir la part fixe des charges (environ 95% des charges totales). Actuellement cela n'est pas le cas, mais il faut avoir conscience que cela pourrait être du domaine du possible et que, dans un tel contexte, la tâche financière deviendrait particulièrement ardue. Pour mieux pressentir le montant des futures rentrées contributives, la CEG a demandé à connaître l'état de situation en milieu d'année. M. Bonanomi a accepté cette demande et communiquera les informations à sa disposition en début de juillet de chaque année. En analysant les charges proposées au budget 2009, non pas par département, mais par catégories, on y voit la répartition suivante des charges totales: Traitements 69%; Diaconie 9,5%; Immobilier 8,5%, Administratif 8,5%; Contributions externes: 4,5%. La part de traitement par rapport aux charges est pratiquement constante. C'est en comparant les traitements par rapport aux recettes que l'on peut voir réellement l'effort consenti par les acteurs de l'EREN. Par rapport aux comptes, les traitements équivalaient en 2006 à 91% des charges et 83% en 2007. Par rapport au budget, ils équivalaient à 88% en 2008 et 82% en 2009. En général, un législatif a toujours l'espoir de se voir présenter un budget équilibré. Aujourd'hui, le Synode reçoit un budget légèrement déficitaire. Compte tenu des paramètres humains dont le Conseil synodal doit tenir compte, la CEG estime qu'il n'y a pas à grogner sur le déficit

présupposé de 108'000 francs, soit le 1,1% des charges, et recommande au Synode, d'accepter le budget 2009 tel qu'il est présenté.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière est acceptée tacitement.**

**Le président** procède à l'examen du budget chapitre par chapitre.

#### **Recettes**

**Mme Mireille Donati**, paroisse de Neuchâtel, demande, au point 4, pourquoi les intérêts sont budgétisés à la hausse par rapport à 2008.

Les points A1 Synode; A2 Conseil synodal/Secrétariat; D1 Extérieur; D2 Intérieur; D3 Diaconie et entraide ne suscitent aucun commentaire.

#### **D4/ Théologie Education et formation**

**Mme Mireille Donati**, paroisse de Neuchâtel, demande, au point 6, ce qu'il adviendrait si les leçons de religion étaient réintroduites à l'école secondaire et que rien n'est prévu au budget pour les maîtres de religion.

#### **D5/ Information Communication**

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande des précisions quant à la charte: est-ce un dépliant, un clip, sous quelle forme va-t-elle se présenter? Il comprend les efforts qui doivent être faits, mais peine à mettre le sentiment d'appartenance et la motivation des ministres, en relation avec une dépense de 18'000 francs.

#### **D6/ Finances et administration**

**M. Pierre André Steiner**, paroisse du Joran, au point 7, demande où figure la recette de 96'000 francs qui représente la location, dès janvier 2009, de la Rochelle au Centre Neuchâtelois de Psychiatrie, puisqu'on observe une diminution de 4'000 francs par rapport au budget 2008 pour le revenu des immeubles.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, au point 6c, demande quelle est la part salariale du gestionnaire immobilier, sur les 30'000 francs prévu pour un poste à 20%.

#### **Récapitulation.**

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, précise que, comme le préconise la CEG, la paroisse ne va pas grogner sur l'excédent de charge, mais se demande jusqu'où il est possible d'aller avec le fonds de roulement. Quel est le montant des liquidités ou, au contraire, y a-t-il déjà eu un emprunt? Faudra-t-il emprunter si le fonds de roulement n'est pas suffisant?

**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal répond aux questions. Comment une Eglise pauvre peut-elle avoir des intérêts à la hausse? La presque totalité des contributions est payée en mai, et cet argent sert en grande partie à payer les salaires. La comptable fait des placements à court terme, en fonction des échéances auxquelles il faut avoir des liquidités. Les taux d'intérêts seront probablement plus favorables en 2009. De plus, sur la somme placée, il suffit de très peu pour faire une grande différence.

Que se passera-t-il si l'enseignement oecuménique est réintroduit l'année

prochaine? M. Bonanomi précise que, dans ce cas-là, la force de travail qui est nécessaire est prévue au sein du ThEF.

Le revenu de la location de la Rochelle ne figure pas dans le budget, car c'est la fondation de la Rochelle qui bénéficiera de cet argent et non pas l'EREN.

La collaboratrice dans le domaine immobilier qui travaille à 20% a un salaire modeste; les 30'000 francs budgétés comprennent les frais de fonctionnement du poste.

A la question de savoir comment sera financé le déficit, M. Bonanomi répond que cela sera fait par le fonds de roulement. La notion de fonds de roulement est comparable à un soufflet qui se dégonfle par les déficits et se regonfle par les dons, les legs et les ventes de cures. En fin d'année, une contribution est faite en faveur du fonds de roulement par les revenus et les legs.

**Le pasteur Pierre de Salis**, pour le Conseil synodal, précise que le support de la charte et de l'identité institutionnelle, n'est pas complètement arrêté. Un groupe de travail réfléchit de manière approfondie au contenu de la charte, des missions et des valeurs de l'EREN. Ensuite, une partie du travail sera confiée à un graphiste qui réalisera une déclinaison visuelle: flyer, fichier pdf ou CD, tout cela reste à voir. L'idée de bénéficier d'un professionnel est d'avoir un outil approprié pour soutenir la communication. Ensuite, l'identité visuelle se trouvera sous la forme d'un classeur qui contiendra tous les outils. Il ne sera pas simplement envoyé aux présidents, mais il y aura tout un processus d'information et de soutien aux paroisses. Le sentiment d'appartenance par le soutien aux ministres et par la motivation des forces vives de l'EREN. L'idée est que le sentiment d'appartenance des forces vives de l'EREN est parfois naïvement conçu. Le but est de soutenir la communication des paroisses et de l'EREN avec des outils qui ne sont pas inutilement luxueux.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande où a été placé l'argent reçu en mai. Doit-il s'attendre à des surprises lors des comptes, suite notamment à la crise de l'UBS?

**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal, précise que les comptes à terme sont placés à la Banque Cantonale Neuchâteloise, placements réputés sûrs.

**Le président** procède au vote.

**Au vote, la résolution est acceptée sans opposition et a la teneur suivante:**

**Le Synode accepte le budget 2009 présenté**

### **3. Rapport du Conseil synodal sur la gestion des cibles Terre Nouvelle**

**M. Hans Beck**, pour le Conseil synodal, précise qu'il ne va pas expliquer que la diaconie fait partie intégrante de la mission fondamentale de l'Eglise, car il prêcherait à des convaincus. Il rappelle que le projet concret de la diaconie de proximité sera proposé l'année prochaine. Le rapport en question aujourd'hui est celui du soutien Nord-Sud, appelé "entraide au loin". Il y a donc deux questions relativement simples qui se posent: Quels sont les projets et organes que l'EREN veut soutenir? Quels sont les montants que l'EREN veut engager et comment rassembler les sommes

promises aux organes soutenus?

M. Beck précise que la proposition du Conseil synodal se base plus ou moins sur ce qui a fait ses preuves, tout en introduisant quelques nouveautés sur lesquelles le Synode est invité à se prononcer. Il souhaite maintenir les projets à deux piliers. L'argent donné provient de deux sources: d'une part les contributions des paroisses et d'autre part la participation de la Caisse centrale appelée 1% aide pour le tiers-monde. Cette manière de faire correspond bien à la manière de travailler de l'EREN, entre le Conseil synodal et les paroisses. Chaque année, des engagements fermes sont pris vis-à-vis des œuvres d'entraide sous forme d'une garantie de la cible. Les contributions attendues des paroisses correspondent à un montant qui est calculé chaque année, selon une clé de répartitions. Les contributions vont à "Pain Pour le Prochain", "EPER" et "Département missionnaire" pour l'année 2009. La contribution du fond 1% sert à couvrir les engagements fixes que l'EREN prend envers la FEPS et, le cas échéant, à combler le déficit des paroisses.

Pour 2010, deux nouveautés sont proposées: admettre que le soutien paroissial à des ONG peut être en partie comptabilisé dans la cible paroissiale (projet hors-cible). Il est important de réaliser que si le Synode accepte cette manière de travailler, cette décision d'une certaine importance ne sera peut-être pas partagée par tous. Une Eglise devrait-elle exclusivement soutenir une action qui a un label chrétien ou peut-elle entendre l'appel à l'aide à son prochain dans un sens plus large? L'EREN est-elle encore consciente de sa mission d'Eglise envers les oeuvres soutenues jusqu'à maintenant? Pour inclure des projets hors cible, un certain nombre de règles ont été prises. D'une part, la collaboration avec l'organe Latitude 21 du Canton de Neuchâtel qui est une nouvelle structure qui réunit Notre Jeûne Fédéral, plusieurs ONG et d'autres organes à but non lucratif. Latitude 21 est le partenaire du canton pour l'aide au développement sous la nouvelle loi votée par le Grand Conseil au printemps 2008. Dans la première moitié 2009, Latitude 21 va élaborer les exigences auxquels les projets de coopération qui seront financés devront répondre pour pouvoir bénéficier d'une aide. Les projets hors cible devront premièrement avoir un lien visible avec la paroisse, respecter les règles de Latitude 21, et pourront être comptabilisées à concurrence d'un pourcentage maximal de la cible paroissiale.

La deuxième modification proposée est de donner une attribution différente au fonds 1%, il faudrait d'une part négocier une diminution forfaitaire avec la FEPS et prévoir une réserve pour couvrir l'éventuel déficit de la part des paroisses ou pour des actions spontanées en cas de catastrophes.

M. Beck précise que la 3<sup>e</sup> colonne du tableau de la page 3 du rapport devrait s'intituler projection 2010 et non pas 2009.

Le Conseil synodal souhaite intensifier les démarches qui visent à encourager d'autres organes à continuer à soutenir les réfugiés et les actions de Notre Jeûne Fédéral. Le Conseil Terre Nouvelle sera l'organe chargé d'organiser la campagne de publicité pour récolter des fonds et aussi de se prononcer sur les projets hors cible.

Le Conseil synodal propose de confirmer l'engagement pour 2009, basé sur le mode traditionnel, d'accepter le principe des deux piliers et les projets hors cible.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, précise qu'il n'aurait pas été normal que la Paroisse du Joran reste silencieuse, après quelque cinq interventions faites à cette tribune au sujet de Terre nouvelle et de la cible durant les quatre années précédentes. Il souhaite donc dire sa satisfaction face à ce rapport clair et ouvert aux projets attractifs

"hors-cible" dont la paroisse du Joran faisait son cheval de bataille, et en remercie les auteurs. Deux points toutefois retiennent encore son attention: Premièrement, le maquillage de la Table ronde en Accord-cadre (page 3, point b) laisse un petit goût amer... Les députés du Joran, comme, il l'espère, tous les autres, ne sont pas dupes et auront noté les 15'000 francs destinés encore et toujours aux palabres d'organismes qui se font concurrence. Le Joran a déjà posé trois fois en 5 ans la question de savoir s'il est raisonnable de payer cette somme pour se mettre d'accord. En réagissant à sa remarque avec diligence, on aurait fait économiser 60'000 francs aux paroisses ou au fond 1% Aide au tiers-monde, ou mieux encore, on aurait pu verser 60'000 francs de plus au tiers-monde. Deuxièmement, la Paroisse du Joran souhaite qu'on réexamine un point de la procédure de présentation des projets. La nouvelle dynamique qui peut maintenant se créer dans les paroisses autour de projet est handicapée par le délai irréaliste fixé au 30 avril pour un financement prévu l'année suivante. Les spécialistes consultés s'accordent à dire qu'au plus tôt, il faudrait viser fin septembre; on évitera ainsi les projets "vitrines", prêts à être vendus, mais irréalistes sur le terrain. Il remercie le Conseil synodal de sa réponse et l'assure de sa reconnaissance pour la qualité de ce rapport.

**Mme Nicole Rothenbühler**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, trouve qu'il est difficile de se prononcer sur des projets hors cible, alors que Latitude 21 n'a pas encore émis ses critères de reconnaissance.

**Le président** propose de travailler cette question lors de la résolution 3 puisque cette remarque ne constitue pas un obstacle à l'entrée en matière.

**Le président** procède au vote sur l'entrée en matière.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Le président** passe à la résolution 1.

**La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:**

**Le Synode fixe pour l'année 2009 un montant global de Fr. 558'547 (cible cantonale) en faveur des oeuvres d'entraide et de mission protestantes reconnues (PPP, EPER, et DM-échange et mission).**

**Le président** passe à la résolution 2

**M. Jaques Laurent**, paroisse du Joran, rappelle sa question posée en préambule sur ces fameux accords cadres.

**Le pasteur Pierre de Salis**, pour le Conseil synodal, rappelle que l'Accord cadre est une collaboration entre la FEPS, Mission 21 et le DM-échange et mission qui est en fait, un achat de prestation, de projets par la FEPS à ces deux oeuvres d'entraide. Le terme Table-Ronde pouvait prêter à confusion et a été changé en "Accord cadre". La FEPS, pour avoir son mot à dire dans la réorganisation et l'encouragement à la collaboration destinées aux oeuvres d'entraide achète un certain nombre de projets d'études, d'entraide...

**M. Jaques Laurent**, paroisse du Joran, précise que ce n'est pas tout à fait la réponse des spécialistes de Latitude 21 qui se demandent pourquoi on met à part ces prestations au lieu de les mettre dans des rubriques, ce

qui serait plus clair.

**Le pasteur Pierre de Salis**, pour le Conseil synodal, précise que Latitude 21 est une plateforme chargée de gérer les ONG à l'échelon cantonal. Les discussions entre la FEPS, Mission 21 et le DM-échange et mission, sont à l'échelon national.

**Le président** procède au vote:

**Au vote, la résolution 2 est acceptée à l'unanimité et a la teneur suivante:**

**Le Synode décide du maintien des deux principes de base de la gestion de la cible Terre Nouvelle (les deux piliers et la garantie).**

**Le président** passe à la résolution 3 qui présente un amendement de la paroisse de La Côte:

*Le Synode adopte les règles pour des "Projets hors cible" et demande au Conseil synodal d'en évaluer le résultat dans un délai de trois ans.*

**Le pasteur Eric McNeely**, paroisse de La Côte, précise que le Conseil paroissial soutient la possibilité de prendre en compte des projets hors cible, car cela permet d'encourager un lien plus direct dans les projets soutenus. Il n'est cependant pas possible d'évaluer si le règlement proposé est praticable et s'il est possible, pour les paroisses d'en faire usage. D'une part, les critères de reconnaissance ne sont pas connus; d'autre part, la procédure, dans son ensemble, pourrait s'avérer dissuasive car trop contraignante du point de vue administratif au niveau des délais et des documents. C'est pourquoi la paroisse de La Côte propose que le Conseil synodal évalue le résultat obtenu dans un délai de trois ans, de façon à proposer une adaptation du règlement le cas échéant.

**Le président** passe à l'amendement de la paroisse des Hautes Joux qui propose :

*Le Synode adopte les règles pour des "Projets hors cible" et demande à ce qu'elles soient évaluées après un premier exercice.*

**Mme Hélène Caudwell**, paroisse des Hautes Joux, a trouvé que le nombre de règles à respecter risquait de décourager les paroisses à entrer dans un tel processus. De plus, il ne permet pas de répondre à un appel d'urgence. C'est pourquoi elle aimerait que cette résolution ne soit pas définitive et puisse être réévaluée.

La paroisse des Haute Joux retire son amendement au profit de celui de la paroisse de La Côte.

**M. Hans Beck**, pour le Conseil synodal, accepte l'amendement de la paroisse de La Côte.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, souhaite des précisions quant aux critères de Latitude 21. Il estime difficile de se prononcer sur des critères inconnus.

**M. Hans Beck**, pour le Conseil synodal, préfère formuler la résolution avec une date, et propose:

*Le Synode adopte les règles pour des "Projets hors cible" et demande au Conseil synodal d'en évaluer le résultat d'ici mai 2011.*

La paroisse de La Côte accepte la modification de son amendement.

**Mme Elisabeth Reichen**, paroisse de Neuchâtel, estime délicate cette manière de faire et demande ce qui va se passer avec les oeuvres d'entraide soutenues jusqu'alors et qui pourraient voir leur subvention réduite de 15%.

**M. Hans Beck**, pour le Conseil synodal, imagine que dans un premier temps, toutes les paroisses n'auront pas une idée précise de quelle ONG elles souhaitent soutenir. Par la suite, il s'agira d'évaluer au plus juste le montant de la cible et des projets hors-cible. Du côté des œuvres, cela risque de poser effectivement un problème, c'est pourquoi il s'agit d'une décision importante. Concernant le délai, il faut prendre un engagement vis-à-vis des œuvres, c'est pourquoi le Conseil synodal s'est basé sur le printemps pour permettre à chacun d'élaborer un budget.

**Mme Nicole Rothenbühler**, paroisse de l'Entre deux lacs, comme rien ne presse, propose au Synode de surseoir à la résolution afin de voter en juin sur des critères connus.

**Le président** précise que l'on peut soit refuser une résolution soit proposer un amendement, mais on ne peut pas la reporter.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, demande une suspension de séances de 5 minutes.

**M. Hans Beck**, pour le Conseil synodal, précise que concernant la résolution, le Synode adopte les règles qui se trouvent au point 4. Ce sont celles du Conseil synodal, dont seules la 2 et la 4 renvoient aux règles de Latitude 21. Le Conseil synodal pense que si le Synode accepte en règle générale d'ouvrir le soutien aux projets hors-cible, il peut accepter cette résolution comme une décision de principe. Ces projets hors cible devront être soumis aux règles de Latitude 21. Si ultérieurement, le Synode constate qu'elles ne le satisfont pas, il sera possible d'y revenir. Le Conseil synodal estime que cette décision peut être prise.

**Mme Nicole Rothenbühler**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, estime que rien ne presse et que bien que le projet soit intéressant, il est difficile de se prononcer sur quelque chose qui n'est pas claire. Elle propose un autre amendement:

*Le Synode se prononcera lorsque les règlements de Latitude 21 seront connus.*

**M. Michel Stauffer**, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel, accepte la proposition de l'Entre-deux-Lacs. Il regrette qu'il y ait cette pression sur le Synode.

**Le pasteur Phil Baker**, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, ne comprend pas la forme de cette résolution. Est-ce un amendement ou une résolution supplémentaire? Si c'est une résolution qui remplace la résolution 3, elle est mal formulée, car on ne sait pas sur quoi se prononce la Synode.

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, modifie la résolution:

*Le Synode confirmera son adhésion au principe des projets hors cibles une fois que les règlements de Latitude 21 seront connus.*

**Le pasteur Phil Baker**, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, estime que l'on ne

peut pas discuter aujourd'hui de ce que le Synode décidera dans 6 mois. Il propose de la formuler ainsi:

*Le Synode décidera son adhésion aux projets hors cibles une fois les critères de Latitude 21 connus.*

**Mme Nicole Rothenbühler**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, adhère à cette proposition.

**Le pasteur Eric McNeely**, paroisse de La Côte retire son amendement et accepte la proposition.

**M. Pierre-André Steiner**, paroisse du Joran, estime que la résolution telle que proposée par le Conseil synodal paraît amplement suffisante. Il estime que vouloir changer la résolution 3 est un défi peu élégant lancé à Latitude 21 qui fait tout pour se constituer le plus rapidement possible.

**Le pasteur Pierre Tripet**, paroisse La Chaux-de-Fonds, accepte la proposition de la résolution 3 du Conseil synodal. Il estime que l'on ne discute pas l'adhésion de l'EREN aux projets hors-cible, mais l'adoption des règles. Cela paraît suffisant dans la mesure où, si par la suite, les critères de Latitude 21 ne convenaient pas, il est toujours possible de changer les règles.

**La pasteure Marie-Louise Munger**, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel, voit deux points dans cette décision. D'une part le message que l'EREN donne à la société en général, par rapport à une église qui se veut partenaire avec la société. Personnellement, elle estime important de collaborer sur ce genre de choses. D'autre part, comme membre du groupe Terre Nouvelle elle voit le temps qu'il faut pour concevoir les choses, et trouve important que les groupes Terre Nouvelle sachent dans quelle direction ils veulent aller. Si rien n'est décidé aujourd'hui, du point de vue pratique, ces groupes ne peuvent pas avancer, car il n'y a pas les bases du Synode pour entrer en matière. Personnellement, elle votera pour la résolution du Conseil synodal, en se réservant le droit d'y revenir si les critères ne correspondaient pas.

**Le pasteur Phil Baker**, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, se souvient d'un Synode à Bevaix, où une proposition émanant d'une paroisse demandait que des projets paroissiaux puissent être compris dans la cible. Cette proposition avait été largement refusée, entre autres, parce que l'EREN a des engagements envers l'EPER, PPP et DM-échange et mission et que ces dernières ont des engagements envers d'autres partenaires. Il demande ce qui a changé qui rend invalide les arguments d'alors. Il estime prématuré de prendre une décision qui peut nuire aux oeuvres d'entraide citées, avant de connaître les critères de Latitude 21 et de se prononcer sur quelque chose qui n'est pas connu.

**Mme Nicole Rothenbühler**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, répète qu'elle est d'accord sur le principe de ce projet, mais a besoin de connaître des critères avant de se prononcer.

**Mme Hélène Caudwell**, paroisse des Hautes Joux, s'était ralliée à l'amendement de la paroisse de La Côte, laquelle s'est ralliée à celui de l'Entre-deux-Lacs. Elle fait confiance à Latitude 21 par rapport aux critères, mais estime que le délai pour une évaluation est important. Elle demande le maintien de l'amendement de la paroisse de la Côte.

**Mme Martine Schlaeppy**, paroisse de La Côte, souhaite que si l'amendement



de l'Entre-deux-Lacs est refusé, le sien puisse être maintenu.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, rappelle que le Conseil synodal a admis l'amendement de La Côte, qui devient, dès lors, sa résolution. Elle sera donc opposée à la proposition de l'Entre-deux-Lacs.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, propose une nouvelle modification de l'amendement:

*Le Synode se prononcera sur les projets hors cible lorsque les règlements de Latitude 21 seront connus.*

**Le pasteur Christian Miaz**, paroisse du Val-de-Ruz Nord, la Cascade, rappelle que le Conseil synodal n'a pas répondu à la question du pasteur Baker sur ce qui a changé entre ces deux sessions du Synode.

**Mme Jacqueline Lavoyer-Bunzli**, pour le Conseil synodal, estime que le contexte a changé. Elle précise qu'à l'époque, elle avait travaillé avec les œuvres protestantes pour qu'elles fixent un cadre pour des projets qui auraient mobilisé les paroisses et que les œuvres auraient pu reconnaître comme compatibles avec leur programme: cela n'avait pas abouti. Ce qui était logique, les œuvres n'avaient pas forcément intérêt à intégrer des dynamiques paroissiales en compliquant leur propre stratégie. Actuellement, la situation a changé, il existe un vis-à-vis cantonal reconnu, dont l'EREN fait partie par le biais de "Notre Jeûne Fédéral" et des représentants des ONG des Eglises et de l'Etat qui ont les qualifications professionnelles pour établir les critères. C'est une façon d'assurer la qualité de ce qui se fait et pour ne pas partir dans tous les coups de cœur proposés. Avec ce projet, l'EREN reste dans une certaine rigueur, dans une certaine fidélité aux œuvres réformées, tout en s'ouvrant à d'autres ONG. Elle précise que l'EREN se prononcera aussi sur les critères de Latitude 21, puisqu'elle en fait partie. Il n'était pas possible à l'époque de répondre à la paroisse qui souhaitait légaliser les projets qu'elle soutenait. Aujourd'hui, il est possible d'entrer dans quelque chose de plus souple, mais avec des conditions claires.

**M. Hans Beck**, pour le Conseil synodal, précise que l'amendement de l'Entre-deux-Lacs devrait demander que le Synode se prononce sur le principe des projets hors cible, car il n'a pas à le faire sur les projets eux-mêmes.

**Le président** procède au vote de l'amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs qui a la teneur suivante:

*Le Synode se prononcera sur le principe des projets hors cible lorsque les règlements de Latitude 21 seront connus.*

**Au vote, l'amendement de l'Entre-deux-Lacs est refusé par 26 voix contre 17 et 1 abstention.**

**Le président** procède au vote de la résolution 3 du Conseil synodal.

**Au vote, la résolution 3 du Conseil synodal est acceptée par 32 voix contre 8 et a la teneur suivante:**

**Le Synode adopte les règles pour des "Projets hors cible" et demande au Conseil synodal d'en évaluer le résultat d'ici mai 2011.**

**Le président** procède au vote d'ensemble.

**Au vote, le rapport du Conseil synodal sur la gestion des cibles Terre Nouvelles et les résolutions sont acceptés à une large majorité.**

**Le président** annonce un changement de l'ordre du jour pour l'après-midi et invite chacun à participer au culte à la Collégiale où aura lieu l'installation de Mme Martine Robert, Centre cantonal "Aumôneries", Mme Annick Kocher, Centre cantonal "ThEF", M. Ludovic Geiser, secrétaire général. Ainsi que de la prise de congé de Mmes Daphné Reymond, Nicole Gaschen, Pauline Pedroli, et MM Guillaume Daniel Ndam, Jean-Luc Parel, Joël Pinto, Stéphane Rouèche, Jean-Luc Vouga, José Clottu.

Après le repas, **le président** propose de prendre le point 6, qui intéresse spécialement M. Schaller, représentant de M. Jean Studer; puis de passer au point 9, afin que Mme Monika Maire-Hefti, présidente du Conseil d'administration du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie, présente en début d'après-midi, puisse assister au débat. Ensuite les autres points seront traités dans l'ordre.

Comme personne ne s'y oppose, le changement de l'ordre du jour est accepté.

#### **6. Rapport du Conseil synodal concernant les pistes visant à repenser les flux financiers liés aux activités de l'EREN**

**Le pasteur Pierre de Salis**, pour le Conseil synodal, propose une série de pistes concrètes qui suivent cinq objectifs généraux à atteindre pour repenser les flux financiers: décrire, imaginer, définir, négocier et proposer. Ces objectifs généraux appellent toutefois à une nouvelle manière de concevoir et de gérer les flux financiers de l'EREN. L'étape de ce jour, avec les deux résolutions proposées, ne semble pas spectaculaire. Il y a pourtant une intention politique de gérer consciemment les mouvements d'argent. Le pasteur de Salis voit deux nouvelles manières de concevoir les flux financiers. Premièrement, apprendre à être plus critique sur ce que l'EREN finance, notamment à l'aide d'une conception plus rigoureuse de la notion de subvention: ni arrosage, ni saupoudrage. Autrement dit, se donner un maximum de chances pour atteindre les objectifs, ce qui passe aussi par un intérêt plus soutenu quant aux résultats d'un projet. Deuxièmement, apprendre à élargir le regard au-delà des problèmes immédiats, non pour les nier, mais pour arrêter de s'épuiser. Le Conseil synodal a régulièrement encouragé le Synode à envisager les réductions de voilure, pas seulement en termes de diminution de prestations, mais aussi en osant des projets nouveaux, dynamiques, novateurs. Par exemple en proposant un projet qui vise un nouveau public cible auquel on n'avait jamais pensé jusqu'ici. Le Conseil synodal a le souci de proposer au Synode des choix responsables, car les temps ont changé. D'un point de vue économique, la concurrence accrue et l'argent de plus en plus rare exigent une plus grande efficacité, un meilleur contrôle des coûts, en particulier, les coûts cachés. Cela regarde tant les institutions, la fonction publique, les acteurs culturels que les Eglises. Il faut être rapide, trouver des solutions adéquates. Par ailleurs, les interlocuteurs de l'EREN sont mieux avertis et formés que par le passé, donc plus exigeants; Ils sont soumis aux mêmes types de pressions et placent la barre plus haut qu'il y a dix ou vingt ans. Ignorer cela reviendrait à mettre en péril les subventions et donc l'avenir de l'EREN. De plus, tant les collectivités publiques que les sponsors demandent des évaluations des projets qui sont faits. Il faut donc rendre compte des retours sur investissements à l'aide d'indicateurs et de processeurs

d'évaluation reconnus par les interlocuteurs. Il est temps de prendre acte qu'un point de non-retour a été franchi, tout en tenant compte de la spécificité de l'EREN. C'est-à-dire en faisant clairement la part des choses entre ce qui concerne, d'une part, les objectifs: proclamer l'Evangile et contribuer à une société qui soit le plus solidaire possible; et d'autre part, les moyens de l'Eglise: gérer efficacement la marche de l'EREN avec des outils de management et de communication modernes et plus performants. Le présent rapport marque donc le souci légitime de gérer les finances liées aux activités de l'EREN, tout en prenant en compte le facteur humain dans le cadre des activités spirituelles et propres au protestantisme.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, remercie le Conseil synodal pour le très bon rapport, mais estime qu'il se termine néanmoins en queue de poisson. Autant d'efforts pour demander au Synode la permission de continuer, c'est gentil, mais décevant. En revanche, la Paroisse du Joran est heureuse de constater que la question de la place du CSP au sein de l'EREN va être creusée. Il faut absolument, en effet, que le Synode puisse rapidement se prononcer sur cet objet, dont toutes les prestations ne semblent plus tenir d'une œuvre originale de l'Eglise protestante, malgré sa charge non négligeable qui représente 6,7% du budget de l'EREN, soit, à l'heure où les paroisses ronchonnet parce qu'elles ne disposent plus du nombre de ministres souhaitables, 7,3 postes de pasteurs!

**Le président** procède au vote sur l'entrée en matière.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Le président** passe à la résolution 1

**M. Jean-Pierre Emery**, paroisse de Neuchâtel, précise qu'il est toujours admiratif du papier reçu à chaque session du Synode sur l'état des cibles paroissiales concernant Terre Nouvelle. Il se demande s'il ne serait pas possible de faire de même pour le revenu des contributions ecclésiastiques par paroisse. Il pense que cet outil serait intéressant et utile.

**Le pasteur Pierre de Salis**, pour le Conseil synodal, précise que les résultats des Contributions ecclésiastiques paraissent globalement dans le rapport d'activité et le tableau détaillé est consultable en tout temps à l'administration de l'EREN. Cela ne lui paraît pas judicieux de le mettre à cet endroit-là.

**Le président** procède au vote de la résolution 1

**Au vote, la résolution 1 est acceptée à la majorité et a la teneur suivante:**

**Le Synode charge le Conseil synodal de poursuivre la mise en oeuvre des pistes proposées par le présent rapport.**

**Le président** passe à la résolution 2 qui comprend un amendement de la paroisse de Neuchâtel:

*Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter, en décembre 2010, un rapport sur l'impact financier de l'ensemble de ces mesures. Un point de situation sera donné aux Synodes de 2009 ainsi qu'au Synode de juin 2010.*

**Mme Elisabeth Reichen**, paroisse de Neuchâtel, trouve agréable de suivre l'avancement des dossiers. C'est pourquoi elle demande que le Synode ait les points de situation.

**Le pasteur Pierre de Salis**, pour le Conseil synodal, entend bien le souci qui se cache derrière cet amendement. Il est, lui aussi, préoccupé par celui de la transparence et prévoit de rendre compte de l'avancée du dossier dans le cadre du rapport sur la planification financière en juin 2009; ainsi que dans les rapports d'activités 2009 et 2010. Il serait également possible d'en dire quelque chose au moment des comptes et des budgets. Le Conseil synodal estime que le Synode a suffisamment d'information sur le sujet et propose de rejeter l'amendement de Neuchâtel.

**Mme Elisabeth Reichen**, paroisse de Neuchâtel, retire son amendement puisque le Synode aura les informations qu'elle souhaite.

**Le président** reprend la discussion sur la résolution 2 telle que proposée par le Conseil synodal

**La résolution 2 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:**

**Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter, en décembre 2010, un rapport sur l'impact financier de l'ensemble de ces mesures.**

Il y a une résolution supplémentaire de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs:

*Le Synode charge le Conseil synodal d'ajouter comme partenaire les membres non contribuables, ceci indépendamment des actions déjà décidées au Synode de juin 2008.*

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, souligne l'excellence de ce rapport. La paroisse souhaite mener une réflexion pour les membres non contribuables et propose de sensibiliser l'ensemble de la population à la contribution ecclésiastique. Il sait que des efforts dans ce sens sont faits, mais il souhaite que les membres non contribuables soient compris dans l'ensemble de la réflexion.

**M. Jean-Pierre Steiner**, paroisse du Joran, à titre personnel, fait part de son malaise par rapport à cette proposition. Il estime que le Conseil synodal a fait un excellent rapport. Deux personnes ont été mandatées pour s'approcher des personnes non contribuables pour essayer de les convaincre. Il pense que c'est ajouter quelque chose d'irréalisable en intégrant les membres non contribuables.

**Le pasteur Pierre de Salis**, pour le Conseil synodal, précise que les membres non contribuables ne peuvent pas être considérés au même titre que les partenaires tels que l'Etat, les Universités, les Lycées, les Hôpitaux, etc... Il est question ici de renforcer les partenariats existants, voire de les développer et surtout d'en mettre en place de nouveaux. La stratégie à l'intention des membres non contribuables concerne la cinquième piste de ce rapport ainsi que les résolutions 155 B et G du Synode qui sont actuellement en traitement. Le souci des membres non contribuables sera pris dans le cadre général de stratégie de l'EREN: on s'intéresse aux personnes avant de s'intéresser à leur porte monnaie. Il suggère de retirer l'amendement tout en exhortant à revenir sur le sujet lors du Synode de juin.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, précise que les membres de l'Eglise, contribuables ou pas, ne sont jamais des partenaires: ils sont l'Eglise, ils font partie de l'Eglise: d'un point de vue ecclésiologique, ils ne peuvent être considérés comme des partenaires. Les travaux effectués ces dernières années visent à valoriser leur participation comme membres de l'Eglise plutôt qu'à les reléguer à titre de partanaires.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, retire la résolution supplémentaire proposée.

**Le président** procède au vote d'ensemble.

**Au vote, le rapport du Conseil synodal concernant les pistes visant à repenser les flux financiers liés aux activités de l'EREN et les résolutions sont acceptés à l'unanimité.**

**Le président** donne la parole à M. Schaller qui souhaite dire quelques mots de la part du Conseiller d'Etat Jean Studer.

**M. Claude-Henri Schaller**, pour le Conseil d'Etat, est chargé de transmettre de la part de M. Studer, ses meilleurs messages pour cette session du Synode, ainsi que tous ses voeux pour l'année 2009. Il l'a chargé également de dire quelques mots: L'histoire a montré que, bien souvent, l'Eglise avait de l'avance sur son temps, parfois même sur les collectivités publiques et sur le plan politique. Dans le débat qui vient d'avoir lieu, le Synode a parlé de rigueur dans la gestion des subventions, apprendre à élargir le regard face à des problèmes immédiats en cherchant d'autres sources de financement, faire face à la concurrence accrue. Tous ces points sont des problèmes rencontrés dans le travail de fonctionnaire. Il faut faire face à ces problèmes cruciaux, d'autant plus aujourd'hui puisqu'il va falloir affronter, dans les mois qui viennent, les premières conséquences de la crise financière. Les Eglises, et particulièrement l'EREN, a été en avance sur le domaine social. De même que l'EREN s'est engagé dans un processus de restructuration qui souvent fait pâlir d'envie son chef de département, car elle a eu le courage de réduire le nombre des paroisses à 12. Il a d'ailleurs déjà eu l'occasion d'en parler aux Communes du canton, mais le processus est beaucoup plus lent que celui mené par l'Eglise.

Comme l'Etat, l'Eglise est confrontée aux difficultés financières qui l'a obligé à repenser sa structure, mais également à revoir ses prestations, tout en essayant de ne pas trahir sa foi, ses valeurs éthiques et de partage. L'Eglise, les collectivités publiques et les autorités cantonales doivent faire face à un individualisme croissant. Dès lors, il est difficile de faire passer des valeurs comme la solidarité, le partage, le respect de l'autre, la notion d'intérêt général. De même, elles sont confrontées à une immédiateté, alors qu'elles travaillent sur la durée et le long terme. On constate aussi que la concurrence n'est pas un vain mot, confronté à la place que prend l'argent, à la satisfaction des besoins matériels et à la place que l'on donne encore aux valeurs religieuses, à l'impôt, enfin, à la place des loisirs; alors que l'on cherche à promouvoir des valeurs d'éthique, de morales et des objectifs de justice sociale.

Les derniers éléments sont les organismes d'aide au développement du canton qui estime qu'ils disposent de compétences là où l'Eglise ou l'Etat avait quasiment le monopole absolu. Il serait facile de se laisser aller à une certaine nostalgie d'un temps pas si lointain où les Eglises étaient

remplies de fidèles, où les décisions prises par les autorités n'étaient pas contestées, mais s'exécutaient. Cette époque où le notable, le pasteur, le notaire et l'instituteur veillaient au respect des coutumes, des lois, des traditions, de la moralité et de l'ordre social. Ce temps-là est maintenant derrière et nous sommes confronté à une crise qui est le propre d'un changement de société, le passage d'une société moderne à une société post-moderne, où les repères traditionnels comme l'Etat, la religion, la famille, tendent à s'effacer. Il n'est pas convaincu que le citoyen s'engage moins, mais il s'engage pour des causes ou une cause unique, de façon plus spontanée, plus brève, et solidaire de ce qui se passe dans le monde. Par contre il s'engage moins dans un cadre institutionnel, peine à s'engager dans des partis politiques ou dans l'Eglise. Les jeunes générations ne savent plus comment prendre du temps ou plutôt le temps à pris une autre dimension. Dans une société où le zapping est le modèle, il faut trouver le souffle pour un engagement dans la durée. Les collectivités publiques et les Eglises sont condamnées à s'adapter à cette évolution, tout en continuant de partager les valeurs qui les animent.

M. Studer lui a dit qu'il a été impressionné par la première discussion qu'il a eue avec l'EREN, particulièrement par sa franchise. Certains thèmes sont importants pour l'avenir, par exemple celui de la reconnaissance d'autres religions. Sur la base de quels critères l'Etat va-t-il se baser pour reconnaître une Eglise. Qu'est-ce qui différencie par exemple l'EREN d'un mouvement comme les Témoins de Jéhovah? Les Eglises peuvent aider l'Etat dans cette discussion et M. Studer y tient particulièrement. D'autres éléments sont très intéressants, comme les prestations d'intérêts publiques qu'offre les Eglises, la défiscalisation des dons d'Eglise, pour lesquels il faut continuer à mener la réflexion.

M. Schaller fait part du souhait de M. Studer de poursuivre le dialogue et que les bases du partenariat puisse être consolidées.

**Le président** remercie M. Schaller et le prie de transmettre de la part du Synode, ses bons vœux de rétablissement à M. Studer.

Comme annoncé, **le président** passe au point

#### **9. Rapport du Conseil synodal concernant le transfert de la mission de la Rochelle vers le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie**

**Mme Barbara Borer**, pour le Conseil synodal, précise que ce rapport annonce la fin d'une belle histoire du travail de l'Eglise au sein de la société. En même temps, la volonté du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie de reprendre cette institution montre que, là encore, l'Eglise avait vu juste. L'EREN peut espérer que la mission de la Rochelle pourra être pérennisée et continuera encore un certain temps.

Comme la parole n'est pas demandée, **le président** procède au vote sur l'entrée en matière.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:**

**Le Synode accepte le transfert de l'activité thérapeutique de la Fondation de la Rochelle vers le CNP dès le 1er janvier 2009, aux conditions mentionnées dans le rapport.**

**La résolution 2 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:**

**Le Synode charge le Conseil synodal de poursuivre les discussions avec le Conseil de Fondation de la Rochelle pour déterminer la nature de la mission de la Fondation, voire la pertinence de sa dissolution.**

**La résolution 3 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:**

**Le Synode délègue au Conseil synodal la compétence de donner l'accord de l'EREN quant aux nouveaux statuts, voire à la dissolution de la Fondation de la Rochelle.**

**Le président** procède au vote d'ensemble.

**Au vote, le rapport du Conseil synodal concernant le transfert de la mission de la Rochelle vers le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie et les résolutions sont acceptés à l'unanimité.**

**Mme Monika Maire-Hefti**, pour le Conseil d'administration du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie, remercie de l'accueil chaleureux, ceci malgré des discussions pas toujours faciles avec l'EREN. Elle pense, au contraire de Mme Borer, que c'est la continuité d'une belle histoire. Elle croit que si l'on veut sauver quelque chose d'important dans le Canton au niveau de la psychiatrie, il n'est possible de le faire qu'en créant un Centre neuchâtelois, c'est-à-dire, mettre ensemble les compétences, les partager et les mettre au profit d'une population fragilisée qui a besoin du soutien de la population du Canton mais aussi de l'Eglise.

Elle termine en mentionnant que la place qui lui a été attribuée pour ce Synode est celle de M. Jean-Frédéric de Montmollin, président de la Fondation de la Rochelle, qui a, après une discussion vive lors des négociations, dit ceci: "Peu importe ce qui se passe avec les murs, ce qui m'importe, c'est ce qui se passe avec les gens qui sont dedans". Mme Maire-Hefti assure que c'est avec cette philosophie-là que le CNP désire continuer sa mission.

**Le président** remercie Mme Monika Maire-Hefti pour son allocution.

## **7. Rapport du Conseil synodal sur son programme de législature 2008-2012**

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, est heureux de présenter ce programme de législature pour deux raisons. Premièrement parce que les travaux de préparation ont donné lieu, au sein du Conseil synodal, à des discussions d'un niveau remarquable. Chaque département a dû définir des objectifs, se projeter sur ce qu'il pourrait devenir dans les quatre ans à venir, réfléchir sur les priorités à suivre, et d'autres réflexions plus subjectives. Le Conseil synodal a pris beaucoup de temps pour discerner les intentions fondamentales qui se cachaient derrière ces objectifs, pour les mettre au jour, les coordonner entre les départements, tout cela en lien avec les décisions synodales déjà prises. Enfin, il a dû établir les priorités, non pas sur les actions à entreprendre, mais déjà sur les intentions à suivre. Le pasteur Bader ne cache pas que ce travail a été difficile, exigeant, mais passionnant et il se réjouit de travailler au sein d'un Conseil synodal qui montre un tel intérêt aux questions fondamentales qui sous-tendent son action et qui est assez déterminé pour aller au bout d'une telle entreprise. Il désire ici adresser sa reconnaissance aux conseillers synodaux. Ce qui le réjouit dans ce programme de législature, c'est de voir l'EREN se donner les moyens pour

systematiser la réflexion prospective. Bien sûr, par le passé, l'EREN a déjà su anticiper, mais ce qui est nouveau, c'est l'idée d'un rythme donné à ce travail d'anticipation. Il croit que l'EREN en est au début: il y aura des améliorations à apporter, il faudra apprendre, en Eglise, à éclaircir cette anticipation, cela ne se fait pas d'un jour à l'autre, il faut prendre le temps de le faire et cela le réjouit.

Le pasteur Bader rappelle que cela fait deux ans que le Synode a demandé que cette anticipation fasse partie d'un programme de législature. Lorsqu'on en parlait à l'époque, il s'agissait d'abord de questions financières. Le Conseil synodal a le souci que les questions financières ne deviennent jamais un objectif en soi. Il répète ce qu'il a déjà eu l'occasion de dire en Synode: l'équilibre financier n'est pas un objectif d'Eglise; ce qui constitue un objectif d'Eglise c'est l'espace et les moyens qu'elle se donne pour accomplir sa mission. Cela inclut, bien sûr, une certaine fiabilité financière, mais le but c'est l'espace et le plaisir de la mission.

Fort de cette conviction et devant la nécessité de parler de planification financière, c'est-à-dire d'anticipation en matière de finance aussi, le Conseil synodal avait souligné à l'époque l'importance que l'EREN n'exerce pas seulement ce regard dans la réflexion financière, mais aussi sur l'ensemble de ce qu'elle entreprend pour accomplir sa mission, notamment en se donnant des priorités et des objectifs. À partir de là, la planification financière, indispensable, devient pourtant seconde et sera présentée en juin 2009. Le pasteur Bader se réjouit que l'EREN, devant ses difficultés financières aiguës, se donne la possibilité de penser d'abord à sa mission, à ses priorités, à ses objectifs puis, ensuite, à sa planification financière.

Avant de dire ce qu'est un programme de législature, il désire d'abord dire ce qu'il n'est pas: Il n'est pas un texte fondamental qui serait de nature à décrire la mission de l'EREN. Sa mission, comme déjà rappelée dans les différents rapports de ces dernières années, est définie dans les textes bibliques. Elle est assumée avec l'ensemble des chrétiens, elle est héritée de l'histoire, et, enfin, elle est décrite dans la constitution. Le programme de législature ne saurait intervenir à ce niveau. Il se contente de décrire comment, dans une période particulière et dans un contexte précis, l'EREN entend mettre en oeuvre cette mission.

Il n'est pas non plus un catalogue de projets que le Synode aurait à décider aujourd'hui. Ce programme de législature est un outil qui vise à donner un cadre aux activités du Conseil synodal, un cadre formellement défini par les objectifs. Il permet surtout de mettre au jour ce cadre, de le rendre visible, en particulier pour le Synode. Le Synode aura ainsi la possibilité de s'y référer et sera en mesure de comprendre les intentions, les finalités de ce que le Conseil synodal propose en cours de législature. Le Synode aura également la possibilité de demander des comptes, attendre du Conseil synodal qu'il situe son action à l'intérieur de ce cadre, voire qu'il justifie les actions qui semblent s'en écarter. Pour aider le Synode à faire ce travail critique, le programme de législature va devenir un outil pour la Commission d'examen de la Gestion, qui, jusqu'ici, si elle disposait de tous les moyens pour exercer un regard critique, n'avait aucune référence. Dans le processus d'élaboration du programme, le Conseil synodal a montré le projet à la Commission d'examen de la gestion, qui a fait des remarques, a expliqué comment elle entendait utiliser cet outil, a demandé des informations complémentaires, plus techniques, pour pouvoir suivre la réalisation des objectifs de ce programme en fonction d'échéanciers prévus.

Enfin, le programme de législature doit permettre d'évaluer le chemin parcouru. En fin de législature, le Conseil synodal aura à faire le bilan des objectifs, ceux qui auront totalement, partiellement ou pas du tout



été atteints. C'est cette évaluation qui servira de base pour l'établissement du programme suivant et ainsi donner cohérence au cheminement de l'Eglise. Le Conseil synodal est convaincu qu'il s'agit d'un outil utile. Il faut cependant admettre qu'il faut l'envisager avec une certaine modestie: d'abord parce que c'est le premier qui est fait, et c'est après cet exercice que l'on pourra mesurer si la manière de présenter les choses est trop ambitieuse ou pas assez. En bref, il convient de prendre cet outil pour ce qu'il est, et pas plus.

Le pasteur Bader revient sur les trois axes choisis, qui guident le déroulement de ce programme de législature.

1er axe: Une Eglise participative et novatrice.

Il s'agit, pour le Conseil synodal, de résister à une église qui serait divisée entre ceux qui offrent quelque chose et ceux qui reçoivent. Particulièrement lorsque l'on parle de la qualité de membre, il faut garder à l'esprit que les membres sont toujours des personnes qui font partie, qui participent à ce qu'est l'Eglise. Ils ne sont pas des partenaires, ni des clients, ils constituent l'Eglise et il faut favoriser leur participation. Pour cela, il faut être novateur, inventer et se profiler.

2e axe: Une Eglise ouverte et solidaire.

Lorsqu'une Eglise invente et se profile, elle pourrait être tentée de se refermer sur elle-même. L'objectif de rester une Eglise ouverte et solidaire doit constituer une tension critique dans la manière de se profiler. Il faut toujours se situer comme partageant la mission avec l'ensemble des chrétiens et des humains. La solidarité doit être le lien avec des Eglises soeurs, mais aussi avec des partenaires hors Eglise, qui partagent certaines valeurs de l'EREN pour le bien-être, le réconfort, le soutien des hommes et des femmes avec qui l'on vit de près ou de loin.

3e axe: Une Eglise équilibrée.

Evidemment, penser que l'EREN puisse mener à bien sa mission sans viser un équilibre dans son organisation, y compris financier, serait une utopie irresponsable. En même temps, et cela constitue la tension dans laquelle il faut rester, l'Eglise est forcément liée à une certaine forme de fragilité et d'insécurité. C'est le berceau dans lequel est né l'Evangile, il s'agira donc de trouver l'intelligence entre cette nécessaire insécurité et ce tout aussi nécessaire espace pour qu'ensemble, il soit possible de trouver, retrouver et communiquer le plaisir de travailler en Eglise.

Le pasteur Bader désire expliquer le statut de la décision synodale d'aujourd'hui. Le Conseil synodal n'est pas certain que la formulation de la résolution qu'il propose soit correcte. En effet, habituellement, un programme de législature est discuté par le législatif, en l'occurrence le Synode, est commenté par ce dernier, mais n'est pas adopté par le Synode. Car il serait possible formellement de comprendre, qu'une fois adopté par le Synode, le Conseil synodal aurait toutes les compétences pour mener à bien les projets qui s'inscriraient dans ledit programme de législature. Ce qui n'est pas le cas. En aucun cas, il devrait être un prétexte pour qu'une décision ultérieure n'échappe à la compétence du Synode. Il ne change rien aux compétences du Synode et du Conseil synodal. Tout projet, toute décision, tout budget devra passer devant le Synode. Le Conseil synodal ni aucun autre organe de l'Eglise ne peut surseoir aux compétences du Synode sous prétexte que les choses auraient été décidées dans le programme de législature. Ce qu'il s'agit de faire aujourd'hui, c'est d'entendre les remarques, d'y réagir pour dire dans quelles mesures il est possible ou non de les intégrer dans le programme de législature. Les remarques ne feront pas l'objet d'une résolution, mais feront partie du PV du Synode.

Le pasteur Bader souhaite une discussion fructueuse, des échanges qui

permettent de se dire les uns aux autres ce que l'on attend de l'Eglise, et comment on l'imagine dans les années à venir.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Comme la parole n'est pas demandée, **le président** procède au vote sur l'entrée en matière.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Le président** propose, avant d'entrer dans la discussion du programme, de discuter sur l'amendement de la paroisse du Joran, et, si elle est acceptée, d'examiner le texte du programme, de faire les remarques souhaitées, puis de terminer par l'acceptation de la résolution proposée par la paroisse du Joran.

Comme la parole n'est pas demandée, le changement de procédure est accepté.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, explique que si la paroisse du Joran présente un amendement, c'est en premier lieu parce qu'elle désire féliciter le Conseil synodal pour cet extraordinaire travail, au sens propre et figuré. Tous les membres du Conseil paroissial du Joran se sont réjouis de lire ces deux documents, le programme et son annexe; ils savent où va leur Eglise et ont pris conscience des missions qu'assumera le Conseil synodal durant les années à venir. Mais un amendement leur paraît indispensable par respect pour ce travail et les passionnantes discussions qui devraient en découler. Dire oui au programme de législature, c'est tuer les débats à venir. Il n'est pas opposé, bien au contraire, à la discussion que le Conseil synodal souhaite vivre aujourd'hui, mais est favorable à ce qu'elle se poursuive durant les années à venir. La paroisse propose donc, après discussion, que le Synode prenne acte de cet excellent document, de manière à ce que ce dernier le guide dorénavant. Mais il souhaite encore, en fonction du contexte, de la position des paroissiens, des sensibilités des uns et des autres, des arguments défendus durant les sessions, avoir la liberté de se prononcer sans qu'on reproche aux députés de se contredire parce que ce programme aurait été accepté en décembre 2008. Ce programme donne une dynamique nouvelle au fonctionnement de l'EREN, c'est un acte courageux, mais ce n'est pas une référence inamovible. C'est une feuille de route, dont les itinéraires doivent continuer d'appartenir aux conducteurs de l'EREN que sont les députés. C'est pourquoi la paroisse du Joran propose au Synode d'adopter l'amendement suivant:

*Le Synode prend acte du rapport de législature 2008-2012 et se réjouit de posséder ainsi des lignes directrices qui guideront ses décisions pour les 4 ans à venir.*

**Le président** explique à nouveau la procédure et procède au vote de cette dernière.

**Au vote, les députés acceptent la procédure à l'unanimité.**

**Le président** ouvre la discussion sur l'amendement de la paroisse du Joran.

**M. Félix Moser**, Faculté de théologie, comprend bien les raisons qui amènent la proposition de cet amendement, mais il lui semble que la question, dans les deux textes est de savoir comment le Synode y est lié. La résolution du Conseil synodal est plus liante, mais cela ne le gênerait

pas de voter pour cette dernière.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, accepte la résolution proposée par le Joran car elle représente les soucis relevés lors de la préparation de ce Synode.

**Le pasteur Phil Baker**, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, rappelle que si le Conseil synodal adopte cet amendement, il devient la nouvelle résolution. Il demande au Conseil synodal d'éclaircir sa position.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, maintient, même si elle n'est pas parfaite, sa résolution, afin qu'une éventuelle modification soit initiée par le Synode:

*Le Synode adopte le programme de législature 2008-2012, avec les modifications demandées en cours de session.*

Lorsqu'elle a été rédigée, le Conseil synodal partageait exactement les préoccupations relevées par M. Moser. Il est important que le Synode prenne une décision claire sur ce programme de manière à ce que ce programme de législature ne reste pas que l'affaire du Conseil synodal. Dans la réalité, l'amendement du Joran simplifie un certain nombre de problèmes, et reste meilleur. Mais il souhaite laisser au Synode le choix de la résolution finale.

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise qu'il a une nature à vouloir ménager la chèvre et le chou, et propose la résolution suivante:

*Le Synode adopte le rapport de législature 2008-2012 et se réjouit de posséder ainsi des lignes directrices qui guideront ses décisions pour les 4 ans à venir.*

Cela aurait l'avantage d'avoir d'une part l'implication réelle du Synode tout en gardant les précisions et les nuances que le pasteur Bader a données tout à l'heure.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, estime que si le Synode adopte le rapport de législature, cela signifie qu'il est contraint de donner son blanc serein à tout ce qui est mis dedans. Il a ouvert à tout hasard le document reçu où l'objectif général numéro un du deuxième axe de travail parle des "fragilisés auxquels nous devons avoir la plus grande attention". Personne ne peut être contre! En revanche, dans le même objectif général, et non pas spécifique qu'il faudrait adopter, il est dit que cela peut se faire par les paroisses, ce qui, jusque-là, est tout à fait acceptable; mais aussi par le Centre social protestant. Or tout à l'heure, il a été dit que la Paroisse du Joran se réjouissait de discuter des objectifs du CSP lors des mois à venir. Le Synode se met donc d'avance devant une position qui aurait été adoptée en décembre 2008. C'est cette contrainte-là que la paroisse du Joran ne trouve pas logique dans le fonctionnement même du Synode. M. Laurent précise que ce n'est pas un acte de défiance, mais de soutien, un Synode qui prend acte de l'excellent travail qui a été fait mais qui ne se laisse pas lier pour les quatre années à venir.

**La pasteure Esther Berger**, paroisse La Chaux-de-Fonds, remarque que dans l'amendement, il est fait mention d'un rapport de législature, alors que l'on parle du programme de législature.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, accepte de changer le mot rapport par celui de programme.

**Le président** rappelle qu'il y a toujours la proposition du pasteur Calame.

**M. Félix Moser**, Faculté de théologie, estime que dans l'amendement Calame, il manque la partie "avec les modifications en cours de session", qui est proposée par le Conseil synodal. Il est important d'en discuter point par point.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, souhaite parler du programme de législature plutôt que de l'amendement. Il exhorte le Synode à faire le choix et d'aller de l'avant pour entrer en matière.

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, retire son amendement.

**Le président** procède au vote de l'amendement de la paroisse du Joran qui, si elle est acceptée, remplacerait la résolution du Conseil synodal.

**Au vote, l'amendement est accepté par 24 voix contre 15 et neuf abstentions et a la teneur suivante:**

**Le Synode prend acte du programme de législature 2008-2012 et se réjouit de posséder ainsi des lignes directrices qui guideront ses décisions pour les 4 ans à venir.**

**Le président** procède à l'examen page par page du programme de législature et ouvre la discussion sur le rapport.

**Page 3** ne suscite aucune remarque.

**Page 4:**

La paroisse de Neuchâtel propose d'ajouter au bas de la page 4, en fin d'introduction:

**Le programme de législature est mis en place fraternellement et d'une façon interactive avec les paroisses.**

**L'amendement est ajouté sans commentaire**

**Page 5:**

A la ligne 8, la paroisse de **l'Entre-deux-Lacs** propose :

"Dans l'annexe, une liste d'actions **non exhaustive** déjà en cours ou à entreprendre, décrit comment chacun des objectifs pourrait être atteint."

**Mme Danièle Rinaldi**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise que l'idée est de ne pas être liés aux annexes sur lesquelles le Synode ne vote pas, qui semblent d'excellentes pistes, mais certainement pas les seules. C'est pourquoi elle propose d'ajouter non exhaustive et décrit comment chacun des objectifs "pourrait" être atteint.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, est bien évidemment d'accord que la liste n'est pas exhaustive, intègre très volontiers cette remarque et accepte la proposition:

**"Dans l'annexe, une liste d'actions non exhaustive déjà en cours ou à entreprendre, décrit comment chacun des objectifs pourrait être atteint."**

**Page 6:**

A la ligne 30, la paroisse de l'Entre-deux-Lacs propose d'ajouter dans la parenthèse: **lettre à tous les membres non-contribuables** et terminer par **etc.** afin de laisser ouvertes les suggestions.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, a le sentiment que cette proposition émane d'une certaine confusion que le Conseil synodal a lui-même introduite avec sa résolution et qui pouvait laisser penser que tout était décidé et que cela ne serait plus discuté. Avec la nouvelle résolution, le cadre de travail est plus large. L'idée d'une lettre n'est pas exclue par le fait qu'elle ne soit pas mentionnée. Cela dit, cette proposition telle qu'elle est rédigée ici ne semble pas devoir entrer dans un programme de législature, car il s'agit déjà de modalités (elle décide du public cible et du support de communication). Le Conseil synodal propose quelques secteurs de communication qui sont décrits dans la parenthèse, l'idée d'une lettre pourrait très bien entrer dans une campagne de communication. Actuellement, il travaille sur les différents secteurs mentionnés. La fermeture de la parenthèse ne veut pas dire qu'il n'est pas possible d'inventer autre chose. En outre, le "etc." n'est jamais mis dans un objectif, car c'est la meilleure manière de s'assurer qu'il ne sera jamais atteint. L'objectif est spécifié par les cinq idées de plan de communication. Il rappelle que cela n'exclut pas des autres idées, mais le Conseil synodal devra élaborer des projets qui seront de la compétence du Synode, et c'est ce dernier qui se prononcera.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, est d'accord d'enlever la lettre mais tient à l'etc. car cela montre qu'il s'agit d'un programme de communication ouvert, souligné par "etc."

**Le président** propose de prendre note de cette demande et rappelle que cela ne sera pas voté.

**Page 7:**

**M. Félix Moser**, Faculté de théologie, estime que cela vaudrait la peine de réfléchir aussi, avant le plan de communication, à ce que l'EREN veut communiquer. Particulièrement le point théologique de la question de l'appartenance. Se définit-elle uniquement de façon locale? Est-ce que l'on appartient forcément à une paroisse? Comment se définit l'appartenance et selon quels critères? Il estime que cela vaut la peine d'avoir une réflexion théologique et sociologique sur cette notion. Sans cela, le plan de communication risque de faire part d'une notion d'appartenance implicite.

**M. Jean-Claude Allisson**, paroisse du Joran, à la ligne 36, a réagit au terme "prestations" et propose de le remplacer par celui de "services"; ce qui donnerait **"l'EREN offre des services nouveaux adaptés aux attentes actuelles, notamment dans les domaines de la diaconie et de la spiritualité."**

**M. Jean-Claude Barbezat**, paroisse du Val-de-Ruz Nord, La Cascade, à la ligne 17, estime que le programme de législature est souvent large et ouvert, sauf en ce qui concerne "les personnes de 20-40 ans". Il propose de le remplacer par "jeunes adultes", ce qui donnerait: **"La participation à la vie de l'Eglise des jeunes adultes est renforcée"**.

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, intervient dans la ligne de ce que M. Moser a dit. A plusieurs reprises, dans le rapport, il est parlé de la spécificité réformée et il a réalisé qu'il avait deux réactions. L'une est, qu'évidemment un arbre doit être planté quelque part, et personnellement il est heureux et reconnaissant d'avoir été nourri par l'Eglise réformée. En même temps, il remarque que ces spécificités sont toujours annoncées, mais jamais décrites. Il estime

important de se dire comment, concrètement, on comprend cette spécificité aujourd'hui. Sachant que si on entend la prière d'unité que le Christ lui-même a formulée, il faut définir sa spécificité confessionnelle pour l'offrir à l'ensemble de l'Eglise humaine, et non pas pour se séparer davantage. En lien avec les propos de M. Moser, s'il est dit que l'EREN va l'aider à se sentir un chrétien enraciné dans la réforme, mais ouvert, cela lui convient. Par contre, si on donne tous les moyens de se sentir surtout appartenir à l'EREN, en tant que "logo EREN", il se sentirait à l'étroit. Il faut une appartenance sans donner l'impression de se refermer.

Par ailleurs, le texte délivré par le pasteur Bader, en préambule au programme de législature est remarquable, il clarifie et donne l'esprit dans lequel l'EREN va vivre cette aventure. Il propose que ce texte soit mis à disposition sur le site de l'EREN, ou par mail aux députés.

**Page 8** ne suscite aucun commentaire.

**Le président** donne la parole au pasteur Bader pour clore ce premier axe de travail.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, donne une réflexion sur la question de l'appartenance. Il ne souhaite pas amoindrir le fait qu'un bon bout a été fait, en particulier en 2005 et 2006. Dans les rapports Visions prospectives, le Synode est même allé assez loin dans la définition théologique de ce que l'on comprend par l'appartenance. Comment articuler l'appartenance à l'Eglise de Jésus-Christ et l'appartenance à l'institution de l'EREN?. Il a été aussi beaucoup question de savoir comment on appartient à l'Eglise: Est-ce par la paroisse? Par l'adhésion à l'institution? Par la participation à une activité dans laquelle on se sent en communion avec les autres? Il faut bien évidemment continuer les discussions, remettre sur le tapis, mais sans oublier le regard que l'on a déjà porté, le chemin déjà effectué.

Concernant les mots "services" et "prestations", il n'est pas en désaccord, mais il se pose des questions sur les raisons qui poussent à rejeter des termes du vocabulaire français. Pourquoi le mot "prestation" dérange-t-il autant? Il peut imaginer toutes sortes de raisons, mais il faut tout de même admettre que dans certains secteurs, et avec certains partenaires, c'est dans ces termes que le Conseil synodal doit discuter notamment pour obtenir des compensations financières. Lorsque l'EREN fait de l'aumônerie dans les hôpitaux, il est bien clair que l'on ne parle pas de prestation auprès des malades, ce travail se fait effectivement dans un esprit de service. Mais dans les discussions avec le Conseil d'administration de l'Hôpital pour négocier une contribution financière, ce qui est demandé, c'est d'évaluer les prestations, convaincre du nombre d'heures effectuées, dire la valeur de ce qui est fait. Il trouve dommage que l'Eglise ne vienne à penser ses activités qu'en termes de prestations, mais il estime un peu risqué que, pour une question de vocabulaire, l'EREN refuse d'entrer en dialogue avec des partenaires qui sont à un niveau différent de celui où s'effectue effectivement la mission de l'Eglise.

Le terme, 20/40 ans vise, c'est vrai, les jeunes adultes... Ce "20/40 ans" est venu un peu comme un slogan, qui exprime ce que le Conseil synodal estime être un manque dans l'EREN aujourd'hui pour les 19 à 52,5 ans... Quels pourraient être les projets qui permettraient d'aller à leur rencontre? Il est bien d'accord qu'il s'agit des jeunes adultes de manière plus large que cela.

Pour expliquer quelle est la spécificité réformée, il faut continuer à réfléchir, mais cela a déjà été fait en 2005 dans un rapport qui précédait les visions prospectives où quelques règles ecclésiologiques, quelques

valeurs d'Eglise auxquelles l'EREN tenait, étaient posées. Avec quelques détails aussi, dans le premier rapport des visions prospectives, fragmenter l'histoire réformée en essayant de discerner quels en sont les points forts. L'autre point soulevé par le pasteur Calame est fondamental: trouver sa spécificité sert avant tout à se profiler, tout en restant en pleine communion avec les autres Eglises. C'est absolument indispensable. Le pasteur Calame fait bien de le rappeler, si l'EREN profile son identité réformée, c'est pour l'offrir, en collaboration claire, ouverte, avec d'autres chrétiens, et même d'autres humains. Cette tension sera toujours existante, il faut travailler avec les autres chrétiens, sans quoi il est impossible de survivre, d'autant plus dans la volonté œcuménique et ecclésiale. Il faut savoir dire qui est l'EREN, car cela la place comme partenaire clair devant les autres, c'est une faiblesse de ne plus savoir comment elle est positionnée.

**Le président** poursuit avec le 2e axe de travail du programme de législature.

**Page 9:**

**Mme Martine Schlaeppy**, paroisse de La Côte, ligne 21, préférerait le terme "soutient" à celui de "constate". Ce qui donnerait: **L'EREN soutient le développement de sa dimension diaconale.**

**La pasteure Marie-Louise Munger**, paroisse du Val-de-Travers, se réjouit de cette évolution diaconale. Ce matin, la présence de M. Pierre Pilly, un des chefs de file du diaconat, lui a permis d'évaluer le chemin parcouru. Dans le Synode, elle a eu un nombre d'interventions rigoureuses sur ce point-là et aimerait dire au Conseil synodal comme au Synode, sa reconnaissance de voir que l'EREN a bien accompagné cette évolution de société du point de vue du diaconat en général.

**Page 10:**

**La pasteure Marie-Louise Munger**, paroisse du Val-de-Travers, souligne que dans un programme de législature il peut être important de savoir vers quoi on va. Du point de vue œcuménique, il y a eu restructuration chez les catholiques au Val-de-Travers, au niveau effectif dans la collaboration cela a eu des impacts. Elle demande au Conseil synodal s'il y a eu des modifications au niveau cantonal. Il semble que les Eglises sœurs (notamment l'Eglise libre au Val-de-Travers) aient les mêmes difficultés du point de vue financier et de participations des membres. Elle demande au Conseil synodal quelques informations sur ce qui attend l'EREN.

**Page 11** ne suscite aucun commentaire.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, explique qu'il a choisi le terme "constate" afin d'exprimer au présent l'état de la situation dans quatre ans. L'objectif général du Conseil synodal est que, dans quatre ans, l'EREN puisse constater que la dimension diaconale s'est développée. Effectivement, il va falloir soutenir la dimension diaconale pour pouvoir faire ce constat à la fin de la législature. Il s'agit ici d'un choix de formulation d'objectifs.

Concernant l'œcuménisme et la restructuration de l'Eglise catholique romaine, il perçoit qu'il y a de moins en moins de disponibilité, de force pour mettre en oeuvre des projets communs, mais également à l'interne chez eux. Ce qui pose un certain nombre de problèmes sur des dossiers pour lesquels l'EREN aimerait aller vite. Mais il assure que l'inverse arrive aussi.

Le pasteur Bader précise que les seuls échanges institutionnels que l'EREN

a avec les Eglises libres se font dans le cadre de la COTEC et avec la FEN. Pour l'instant, les difficultés financières des Eglises libres n'interviennent pas directement dans les débats menés. Institutionnellement, l'EREN a peu de relations avec ces Eglises-là et les contacts se font plus au niveau paroissial.

**Le président** poursuit avec le 3<sup>e</sup> axe du programme de législature.

#### **Page 12 et 13**

**Le président** précise que la paroisse de l'Entre-deux-Lacs propose un changement pour la page 12, ligne 25:

*Un nombre de 52 postes est atteint en 2010. Ce nombre est un nombre plancher au-dessous duquel l'EREN ne descendra pas, en tous cas jusqu'à la fin du programme de la législature en 2012, cela quitte à développer des pistes de recettes supplémentaires.*

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, ligne 25, rappelle que plusieurs diminutions de postes ont eu lieu, et qu'il est difficile de développer de nouveaux projets pour lesquels l'Eglise n'a plus de force. Cela ne donne pas de nouveau élans. Il souhaite que le nombre de postes puisse être maintenu durant toute une législature entière.

**M. Jean-Claude Barbezat**, paroisse du Val-de-Ruz Nord, La Cascade, à la page 13 en ligne 12, a des doutes quant à sa définition personnelle de "charges brutes" et "charges nettes". Cela lui semble curieux de parler de charges brutes s'il pense à l'exemple suivant: quelqu'un fait un don de 1 million à l'EREN, il est décidé, par le Conseil synodal dans ses comptes, que la moitié serait destinée au fonds de roulement. Ces 500'000 francs vont se retrouver dans la colonne "charges brutes".

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, rappelle à la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, que c'est précisément cet argument qui a alerté sur la nécessité d'établir un programme de législature. La première idée était de pouvoir dire quels seront les moyens de l'EREN pendant 4 ans, combien de postes seront possibles et comment y arriver? Pour ce premier programme, il n'a pas été possible d'atteindre ce but pour la raison simple qu'il a fallu partir d'une diminution de postes extraordinaire. Il y a eu un rapport au mois de juin pour expliquer l'état des diminutions de postes et le Synode a pris une décision qui est différente de ce qui est proposé ici. Il n'est pas possible de mettre dans un programme de législature quelque chose qui est contradictoire à une décision synodale. Il est possible de remettre en question une décision synodale, mais pas dans le cadre de l'examen du programme de législature. Il rappelle qu'en juin, il avait été dit que selon les perspectives financières, l'EREN ne pouvait supporter que 48 postes jusqu'à la fin de la législature. Il a été souligné qu'au vu de la difficulté liée à la diminution des postes, on fixerait le nombre à 52 postes jusqu'en 2010 et qu'une évaluation de la situation serait faite à ce moment-là. Si d'ici là, de nouvelles ressources financières sont trouvées, il serait possible de maintenir le nombre de postes à 52. Pour les programmes de législatures suivants, l'objectif est de fixer le nombre de postes pour 4 ans.

Concernant les charges brutes, cela correspond à tout ce que l'EREN paie sans déduire les ressources. Pour l'exemple cité par M. Barbezat, le Conseil synodal a déjà des mesures qui évitent ce genre d'inconstance dans le budget de fonctionnement: les dons au-dessus de 50'000 francs ne passent pas par le compte de fonctionnement, mais sont directement imputés au bilan.



**M. Pierre Montandon**, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise que, pour lui, la COTEC ne veut rien dire. Il relève que l'on trouve souvent des abréviations dans les différents documents remis aux députés qui sont parfois inconnus, et souhaite qu'une explication puisse être trouvée sous forme de lexique ou autre.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, demande qu'on l'excuse pour les nombreuses abréviations du programme de législature et explique que COTEC signifie "Communauté oecuménique de Travail des Eglises Chrétiennes" qui est un organe cantonal qui rassemble les Eglises réformées, catholiques romaines, catholiques chrétiennes, la Fédération des Eglises Evangéliques ainsi que l'Eglise méthodiste, laquelle n'existe plus à Neuchâtel.

**Le président** procède au vote d'ensemble.

**Au vote, le rapport et le programme de législature 2008 - 2012 y compris la résolution modifiée sont acceptés à l'unanimité.**

#### **8. Rapport du Conseil synodal sur le secret professionnel (Version mise à jour, remplace la version de juin 2008)**

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, rappelle que l'Eglise est appelée à témoigner, dans le monde, du Dieu de Jésus-Christ et de son message de vie. Elle a aussi à incarner elle-même ce message jusque dans son fonctionnement institutionnel. Elle a à témoigner de la dignité absolue, intangible, de tout être humain, laquelle doit être respectée et protégée en toutes circonstances. C'est ainsi que dans les engagements de consécration, les ministres de l'EREN promettent d'accueillir leurs frères et sœurs quelque soit leur condition, leur origine ou leur opinion. Ecouter chacun avec amour et discernement; observer la discrétion liée à l'exercice du ministère et tenir secrètes les confessions qu'ils reçoivent. Est-ce que les acteurs de l'EREN ont bien toujours conscience de ce que cela implique, pas seulement individuellement, mais aussi sur le plan ecclésial? Comment s'orienter dans des situations limites dans lesquelles des intérêts essentiels semblent entrer en conflit? Ou lorsqu'un pasteur ou un diacre devient dépositaire dans l'exercice de son ministère? Ou lorsque des confidences sont faites à un permanent laïc, ou des informations sensibles dont un bénévole a connaissance? Ces éléments deviennent particulièrement lourds à porter, parce que des enjeux vitaux y sont liés. Dans le cadre de la réflexion que le Conseil synodal a entrepris sur la protection de la personne en Eglise, il est apparu la nécessité de clarifier la question du secret professionnel, de préciser qui il concerne et à quel titre. Enfin de définir les situations dans lesquelles il peut éventuellement être levé et comment. Voilà pourquoi le Conseil synodal soumet ce rapport et invite à témoigner du fait que l'EREN est une Eglise cohérente et responsable jusque dans ces questions particulièrement délicates, en adoptant ces deux résolutions qui permettront d'instaurer l'organe ayant compétence de délier un ministre de son secret et de consolider les bases réglementaires de l'EREN en la matière.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**Le pasteur Phil Baker**, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, à titre personnel, applaudit ce rapport. En tant que président de la SPMN, il estime, en

effet, de plus en plus important d'avoir une base sur laquelle s'appuyer. Lorsqu'il a fait sa formation, il a compris un sens assez strict du secret professionnel qu'il est heureux de retrouver dans ce texte.

**La pasteure Marie-Louise Munger**, paroisse du Val-de-Travers, demande quelle différence il y a entre ce papier et l'obligation faite aux médecins de dénoncer. Finalement n'y a-t-il pas au bout du compte une obligation déontologique à dénoncer dans le cadre de maltraitance par exemple.

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, rappelle que la situation du Code pénal suisse prime sur tout règlement. Toutefois, elle correspond, pour les situations décrites, à ce qui est dans le rapport. Il peut y avoir des réserves: obligations de renseigner l'autorité ou de témoigner en justice. Il n'a pas l'information en ce qui concerne les médecins, par contre, cela a été vérifié pour les ecclésiastiques et c'est ainsi que cela est mentionné dans le rapport.

**Le président** procède au vote sur l'entrée en matière.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Le président** passe à la résolution 1.

**La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:**

**Le Synode décide de l'institution d'un organe ayant la compétence de délier un ministre de son secret. Pour ce faire, il désigne une commission ad hoc comme autorité de surveillance au sens de l'art. 321 al.2 CPS.**

**Le président** passe à la résolution 2.

**La résolution 2 comporte un amendement de la paroisse des Hautes Joux pour le dernier paragraphe:**

*Sur proposition du ministre, une autorité compétente pour délier du secret professionnel (art.321 al. 2 CPS) composée du président du Conseil synodal, du président de la Société des pasteurs et ministres neuchâtelois (SPMN), d'un ministre membre de la Commission de consécration et d'un juriste est habilitée à délier le ministre de son secret. Elle donne son autorisation par écrit.*

**Mme Eliane Haldimann**, paroisse des Hautes Joux, demande quel est l'intérêt d'ajouter à une procédure qui réclame un maximum de discrétion, le préavis du responsable cantonal des ministères. Elle estime important de laisser ouverte la possibilité pour un ministre d'en référer directement à l'organe seul compétent en matière de secret professionnel. Par contre, étant donné la complexité juridique des questions qui pourraient être posées, il serait nécessaire d'adjoindre un juriste à la commission.

**Le pasteur Phil Baker**, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz s'oppose, à titre personnel, à cet amendement. D'une part, parce que le responsable des ministères n'a pas à prendre position, mais doit déblayer le terrain. D'autre part, il s'oppose aussi à l'ajout d'un juriste dans la commission, car il est possible pour cette commission ad hoc de prendre l'avis d'un juriste, mais c'est autre chose que d'en avoir un dans l'organe compétent. Il estime que la proposition du Conseil synodal est juste car les trois

personnes citées pour faire partie de cette commission sont des pasteurs. Seuls des ministres peuvent délier du secret professionnel un autre ministre.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, estime que d'ajouter un juriste à la commission pose problème puisqu'il ne serait pas soumis lui-même au secret professionnel.

**M. Jean-Pierre Emery**, paroisse de Neuchâtel, à titre personnel, ne s'opposerait pas à ce qu'il y ait un juriste dans la commission, mais il faudrait préciser le terme de juriste: est-ce un avocat, un président du tribunal.

**Le président** précise qu'à son sens, le juriste est une personne qui a une licence ou un master en droit, alors qu'un avocat, ou un magistrat est membre du barreau.

**Mme Hélène Caudwell**, paroisse des Hautes Joux, évoque un souci par rapport au préavis du responsable cantonal des ministères: tant que la personne qui demande à être déliée du secret professionnel n'a pas de problèmes relationnels ou professionnels avec ce responsable, cela peut très bien se passer. Mais si la personne qui demande à être déliée n'est plus en confiance, est-ce indispensable de toujours passer par le préavis du responsable? C'est pour cela que la paroisse a fait la proposition d'une Commission sans le responsable cantonal des ministères.

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, rappelle que la fonction du responsable cantonal des ministères dans cette situation-là est d'enregistrer la demande, il joue le rôle de porte d'entrée à cette démarche. Le Conseil synodal aimerait qu'en situation de nécessité, on sache à quelle porte frapper.

Concernant la question du juriste, son rôle est important à deux moments: Tout d'abord dans la démarche de préparation de ce rapport. Ensuite une fois que le secret est levé, dans les suites de l'affaire, pour définir les lieux dans lesquels il est autorisé à évoquer un élément reçu sous le secret. Le Conseil synodal donne son préavis négatif à l'amendement.

**Le président** précise que le préavis du responsable des ministères est demandé, mais que la procédure ne s'interrompt pas s'il est négatif. Il y a toujours un recours possible auprès du Conseil synodal et il n'y a pas d'obstruction possible de la part du responsable cantonal des ministères.

**Mme Martine Schlaeppy**, paroisse de Neuchâtel, demande jusqu'à quel point un juge peut obliger un laïc qui fait des visites par exemple, à dire des choses qu'il aurait apprises sous le secret.

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, explique que la situation des diacres n'a pas été encore complètement éclaircie. Il semble que les éléments sont réunis pour faire reconnaître aux diacres le statut d'ecclésiastique, mais cela n'a pas encore été vérifié.

Par rapport à la question des laïcs, leur statut est celui d'auxiliaire de personne étant sous le secret. Il pourrait y avoir deux cas de figures. Soit la personne laïque a une obligation de témoigner, soit elle peut démontrer qu'elle a reçu cette confession en tant qu'auxiliaire de pasteurs et n'aurait donc pas l'obligation de témoigner.

**Le président** procède au vote de l'amendement.

Au vote, l'amendement de la paroisse des Hauts Joux est refusé par une grande majorité.

Le président ouvre la discussion sur la résolution telle que proposée par le Conseil synodal. Comme il n'y a aucune remarque, il procède au vote.

Au vote, la résolution du Conseil synodal est acceptée par une majorité et a la teneur suivante:

Le Synode inscrit dans le Règlement général la référence au secret professionnel et au devoir de discrétion, ainsi qu'à l'autorité de surveillance, en ajoutant un article:

**Art. 194c**

Tous les permanents sont tenus au devoir de discrétion au sens du Code des obligations (art. 321a al.4) sur tout ce dont ils auront connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. Ils restent liés par cette obligation, même après la fin du contrat.

Les ministres et leurs collaborateurs laïcs, salariés ou bénévoles, sont soumis au secret professionnel au sens de l'art. 321 du Code pénal Suisse.

Les collaborateurs bénévoles sont soumis aux devoirs de confidentialité qui les lie même après la cessation de leur activité bénévole.

En ce qui concerne l'obligation de témoigner:

- a) Les permanents laïcs ne sont pas tenus de témoigner devant les juridictions civiles et administratives. Mais l'obligation de témoigner renaît si l'intéressé a consenti à la révélation du secret. Ils sont tenus de témoigner devant les juridictions pénales.
- b) Les pasteurs et diacres et leurs auxiliaires sont tenus par le secret professionnel au sens du Code pénal Suisse. Ils sont dispensés de témoigner devant l'ensemble des juridictions neuchâteloises.

Sur proposition du ministre et avec préavis du responsable cantonal des ministères, une autorité compétente pour délier du secret professionnel (art. 321 al. 2 CPS) composée du président du Conseil synodal, du président de la société des pasteurs et ministres neuchâtelois (SPMN) et d'un ministre membre de la Commission de consécration est habilitée à délier le ministre de son secret. Elle donne son autorisation par écrit.

Le président procède au vote d'ensemble.

Au vote le rapport du Conseil synodal sur le secret professionnel et les résolutions sont acceptés à l'unanimité.

Vu l'heure, le président passe au point suivant:

**10. Rapport du Conseil synodal sur l'évaluation des cultes cantonaux**

Mme Jacqueline Lavoyez-Bunzli, rappelle que lors de cette session, de nombreux aspects de la vie de l'EREN ont été discutés et plusieurs décisions prises par le Synode engagent l'avenir de l'EREN. Il est bon que le législatif se réunisse régulièrement pour étudier les enjeux du moment et poser des jalons pour la suite. Il est essentiel que la vie communautaire cultuelle de l'EREN se manifeste et rayonne elle aussi régulièrement dans sa dimension synodale. Etre assemblés en grand nombre

en un seul endroit pour célébrer Celui en qui tout nous est donné, cela fait du bien. A défaut d'une évaluation au sens strict, les échos positifs reçus durant et après les cultes cantonaux organisés jusqu'ici en témoignent. Aux ministres et membres engagés, ces moments festifs permettent de se ressourcer, de s'encourager mutuellement pour accomplir ensuite les tâches quotidiennes avec un élan renouvelé. Aux personnes qui ne fréquentent pas l'EREN au quotidien, cela leur permet de redécouvrir l'Eglise sous un cadre ou un jour nouveau. Convaincu de l'importance des cultes cantonaux, le Conseil synodal propose de poursuivre ces temps forts communautaires. Les paroisses du Val-de-Ruz ont d'ores et déjà accepté d'organiser le prochain culte cantonal, en août 2010, dans le cadre de la Fête de la Terre. Le Conseil synodal demande au Synode de confirmer le principe adopté en 1995, c'est-à-dire de poursuivre les cultes cantonaux.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Comme la parole n'est pas demandée, **le président** procède au vote.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

Le président passe à la résolution

**La résolution n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:**

**Le Synode confirme le maintien du principe de cultes cantonaux biennaux adoptés en 1995.**

**Le président** procède au vote d'ensemble.

**Au vote, le rapport du Conseil synodal sur l'évaluation des cultes cantonaux et la résolution sont acceptés à l'unanimité.**

**Le président** rappelle la deuxième partie de cette session qui aura lieu à Montmirail le mardi 16 décembre à 17h15 pour la collation et à 18h00 pour le début de la session. Il donne la parole à la pasteure Nicole Rochat pour la prière de clôture.

Il lève la première partie de la 157<sup>e</sup> session du Synode, il est 16h45.

**157<sup>me</sup> Synode de l'Eglise Réformée Evangélique de Neuchâtel  
deuxième partie  
Mardi 16 décembre 2008, à Montmirail**

**Le président** ouvre la deuxième partie du Synode, souhaite la bienvenue à chacun et passe la parole à **Mme Nicole Rothenbühler**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, pour la prière d'introduction.

**Le président** rappelle l'ordre du jour:

11. Rapport du Conseil synodal sur l'harmonisation des remboursements de frais professionnels.
12. Rapport du Conseil synodal sur la promotion du bénévolat dans l'EREN
13. Rapport du Conseil synodal sur le principe de projet paroissial de programme de législature
14. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés

**Le président** salue la présence de M. Wilfried Bühler représentant de l'Eglise évangélique de Thurgovie et lui passe la parole.

**M. Wilfried Bühler**, président du Conseil de l'Eglise évangélique de Thurgovie remercie de l'invitation au Synode et demande aux députés ce qu'ils savent du Canton de Thurgovie, mis à part qu'il n'a pas de membre représenté au Conseil fédéral. Il rappelle que 42% de la population thurgovienne votent UDC. Il souhaite faire part de quelques thèmes d'Eglise: Il existe en français, sans équivalent en allemand, le terme: Lieux d'Eglise et M. Bühler aime ce terme car il suggère qu'il existe non seulement des bâtiments, des structures mais des lieux, connus ou non où l'on prie, où on loue Dieu et où l'on y lit la Bible. Son lieu c'est l'Eglise de Thurgovie, il y a été baptisé, y a été catéchumène, pasteur pendant 22 ans et maintenant président du Conseil. Cette Eglise compte environ 100'000 membres pour une population d'environ 230'000 habitants. La vraie capitale serait la ville de Constance (Allemagne) plutôt que celle de Frauenfeld. Avant les deux guerres, les habitants des deux villes étaient très liés. Malheureusement les guerres ont fait perdre les contacts qui reprennent petit à petit, grâce notamment aux bilatérales. Beaucoup de gens arrivent maintenant d'Allemagne pour payer moins d'impôts. M. Bühler fait remarquer au Synode que son Eglise porte le nom « Eglise évangélique » et non réformée. Pour plusieurs raisons, pendant la Réforme, des pasteurs ont été influencés par Zwingli et d'autres par Luther. La ville de Constance a été contrainte de reprendre la foi catholique par les Habsbourg. La tradition liturgique est réformée, mais le nom "évangélique" est resté. Il y a un courant assez fort du mouvement évangélique ainsi, ce terme est bien accepté. 100'000 membres, 70 pasteurs et 50 diacres et employés, ces chiffres sont plus ou moins constants. Par contre, le nombre de personnes qui assistent au culte dimanche après dimanche se réduit et l'Eglise essaie de les adapter suivant le goût des gens (cultes pour les jeunes, pour les immigrants ou de type Taizé). Il précise qu'il y a environ 70 pasteurs pour 70 paroisses. Il souhaite apprendre de l'expérience de Neuchâtel en rapport avec la fusion des paroisses, car l'Eglise de Thurgovie risque de devoir envisager les mêmes choix à l'avenir. Comment faire sans perdre la motivation des gens dans les paroisses? C'est une des questions qui l'habitent. Il termine par un texte biblique en citant l'apôtre Paul: Réjouissez vous en espérance, soyez patients dans l'affliction, persévérez dans la prière.

**Le président** remercie M Bühler et lui demande de transmettre les bons voeux du Synode à l'Eglise évangélique réformée de Thurgovie. Il remercie également la communauté Don Camillo pour l'accueil reçu.

**30 députés et 6 suppléants sont présents à cette deuxième partie de session.**

**Le président** reprend le Synode au point

**11. Rapport du Conseil synodal sur l'harmonisation des remboursements de frais professionnels.**

**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal, rappelle que la question du remboursement des frais professionnels est un sujet récurrent, tant dans les paroisses, qu'à la centrale, ceci depuis des années. Le Conseil synodal propose ainsi d'avancer sur ce sujet. La pratique actuelle n'est pas satisfaisante et il y a nécessité de l'améliorer. Une harmonisation est demandée tant par les permanents que par les députés au Synode. Le droit du Travail Suisse oblige d'être équitable par rapport aux employés.

Le rapport présenté fixe les principes qui serviront de base pour élaborer des directives. Dans une des paroisses, il a été demandé pourquoi les tarifs n'ont pas été fixés? Il semble au Conseil synodal que ce n'est pas le rôle du Synode de se prononcer sur des tarifs et des directives. C'est l'exécutif: le Conseil synodal et le Secrétariat qui prendront ces décisions sur la base des principes qui sont donnés dans le rapport.

**Le président** ouvre le débat sur l'entrée en matière

**M. Jean-Claude Allisson**, paroisse du Joran, qualifie ce rapport de bon et excellent document de référence qui permettra de garantir une égalité de traitement entre tous et qui harmonise l'ensemble des pratiques dans les paroisses.

**Au vote, l'entrée en matière sur le rapport du Conseil synodal sur l'harmonisation des remboursements de frais professionnels est acceptée à l'unanimité**

**La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:**

**Le Synode décide de l'harmonisation de la prise en charge des frais professionnels des personnes employées dans l'EREN**

**Le président** passe à la résolution 2 qui comprend un amendement de la paroisse de Neuchâtel.

*Le Synode charge le Conseil synodal de soumettre au Synode un projet de directives à appliquer dans toutes les paroisses pour le remboursement des frais professionnels des personnes employées dans l'EREN, sur la base de principes suivants: Suivent les points A à G.*

**M. Jean-Pierre Emery**, paroisse de Neuchâtel, affirme qu'il lui semblait normal que ce projet puisse être soumis à l'approbation des paroisses puisqu'elles sont directement concernées par les paiements.

**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal, rappelle que la demande est tout à fait compréhensible, tout le monde sait de quoi il s'agit et il veut que le résultat convienne à tous, il est entendu de l'élaborer en collaboration avec les paroisses. Le Conseil synodal souhaite que le résultat convienne, ceci sans qu'il en soit débattu au Synode. Il pense que c'est une bonne chose de renoncer à la tentation de discuter en Synode de ces tarifs. M. Bonanomi propose de refuser cet amendement et de faire confiance au Conseil synodal et au Secrétariat qui ont déjà une expérience dans ce domaine.

**Au vote, l'amendement de la paroisse de Neuchâtel est refusé par 19 voix contre, 9 pour et 8 abstentions**

**La résolution 2 proposée par le Conseil synodal n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:**

**Le Synode charge le Conseil synodal d'élaborer une directive à appliquer dans toutes les paroisses pour le remboursement des frais professionnels des personnes employées dans l'EREN, sur la base des principes suivants:**

- Les frais professionnels des personnes occupant un poste cantonal et des stagiaires sont entièrement à la charge de la caisse centrale.
- Les frais professionnels des personnes exerçant leur ministère en

paroisse sont à la charge de la caisse paroissiale

- En principe, ces défraiements se font sur une base forfaitaire.
- En cas de mutation interne ou d'installation dans l'EREN, une indemnité est allouée aux personnes employées dans l'EREN pour le déménagement.
- Les Frais de déplacements sont calculés selon le même barème que celui appliqué par l'Etat.
- Une somme est périodiquement allouée pour l'acquisition d'équipements informatiques.
- La paroisse fournit une place de travail à ses collaborateurs dans un bâtiment appartenant soit à la caisse centrale soit à la paroisse, ou indemnise le collaborateur pour un usage d'une pièce du logement privé.

Au vote, le rapport et les résolutions sur l'harmonisation des remboursements de frais professionnels sont acceptés à l'unanimité.

Le président passe au point

## 12. Rapport du Conseil synodal sur la promotion du bénévolat dans l'EREN

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, rappelle qu'à l'instar des permanents, les députés laïcs sont aussi des forces vives dans l'EREN et que sans l'engagement actif de ses membres, le travail de l'EREN ne fait plus sens et l'Eglise ne peut pas vivre cette manifestation, cet acte d'amour manifesté par Dieu en Jésus-Christ à l'égard de toute l'humanité. Les propositions faites par le Conseil synodal se veulent au service du bénévolat, un outil de promotion et de soutien. La clarification des rapports entre partenaires d'un engagement bénévole et un appui des propositions de formations donnant les outils pour assumer un engagement vont dans le sens de cette reconnaissance. De plus en plus de bénévoles souhaitent que leur situation soit attestée. Le Conseil synodal demande au Synode de valider cette situation et d'engager les paroisses à étendre la pratique des attestations de bénévolat. Le suivi attentif des bénévoles contribuera aussi à discerner des vocations et orienter certaines personnes vers un travail professionnel dans l'EREN. Le pasteur Allisson souhaite encore remercier les personnes qui travaillent et s'engagent bénévolement au sein de l'EREN.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière

**M. Jean-Claude Barbezat**, paroisse du Val-de-Ruz, annonce qu'après discussions, les trois paroisses du Va-de-Ruz sont arrivées à la conclusion qu'il fallait refuser ces propositions et l'entrée en matière. Il rappelle que le bénévole qui donne du temps le fait soit par volonté sociale, soit par sentiment de faire partie d'une communauté, ce qui le rend heureux c'est d'être avec d'autres personnes. D'autres encore cherchent simplement à vivre et à se persuader qu'un chemin de vie n'est point vain.

La définition même de bénévole est de faire les choses à titre gracieux, sans être lié par un papier. Il semble à la paroisse que de proposer une convention écrite ou un pseudo contrat d'engagement va à l'encontre de l'authenticité de sa volonté.

Les bénévoles fuiraient si on leur proposait un contrat écrit. La fraternité des contacts permet de promouvoir le bénévolat. Les gestes doivent être empreints de la liberté de don exprimant la joie de donner. Promouvoir le bénévolat est une nécessité que la paroisse ne conteste pas. Tout ceci peut se faire sans formalisme et cela ne met pas en danger le sens véritable du bénévolat et corrompt les relations entre acteurs de la paroisse. La formation devrait être proposée et non imposée. La paroisse



est sensible aux marques de reconnaissance et les pratique à l'occasion, ceci sans avoir besoin d'une résolution particulière. Des attestations et certificats de reconnaissance pourraient, si demande est faite, être proposé. La paroisse ne souhaite pas s'encombrer de formalisme excessif et refuse l'entrée en matière.

**M. Jean-Claude Allisson**, paroisse du Joran, précise que la paroisse a bénéficié de l'énorme travail de Mme Martine Robert dans le domaine de la diaconie de proximité, laquelle a proposé une charte des bénévoles qui a été présentée en assemblée au printemps 2007, la paroisse étant convaincue que les bénévoles font partie intégrante des ressources humaines de l'Eglise. Il trouve la proposition d'établir des conventions de bénévolat pour les principales activités excellentes. Il faut renforcer l'encouragement au bénévolat au travers des Centres d'activités des paroisses et veiller à rationaliser la formation continue des bénévoles. La résolution 3a semble aller dans ce sens. La certification et la validation des acquis doit être accentuée en continuant de se demander comment bien faire dans ce domaine et les responsables doivent encourager les bénévoles à faire une demande d'attestation de bénévolat. La paroisse du Joran acceptera l'entrée en matière et les 5 résolutions.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée par une grande majorité.**

**La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:**

**Le Synode décide que l'EREN mène une politique active de promotion du bénévolat consistant à expliciter et à améliorer les droits et les devoirs des bénévoles.**

**La résolution 2 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:**

**Le Synode charge les Conseils paroissiaux d'établir des conventions de bénévolat pour les principales activités paroissiales dont ils ont la responsabilité sur la base de conventions types proposés par le Conseil synodal.**

**Le président** passe à la résolution 3 qui comporte un amendement de la paroisse des Hautes Joux:

*Le Synode charge le Conseil synodal de proposer, d'entente avec les paroisses et les Services cantonaux, des formations pour les bénévoles en activité dans l'EREN.*

Aucun délégué de la paroisse des Hautes Joux n'étant présent, **La pasteur Nicole RoCHAT**, paroisse de Neuchâtel, a accepté de défendre cet amendement. La résolution laisse entendre qu'il y aurait obligation pour les bénévoles de suivre une éventuelle formation. La paroisse souhaite que ce soit une demande proposée et non pas imposée.

**Mme Elisabeth Reichen**, paroisse de Neuchâtel, demande pour quelle catégorie de bénévoles cette formation serait obligatoire? Il semble difficile d'obliger toutes les personnes à suivre une formation. Et la question se pose au niveau des finances, qui va payer? l'EREN, la paroisse ou le bénévole?

**M. Jean-Pierre Emery**, paroisse de Neuchâtel, propose le sous-amendement

suivant:

*Le Synode charge le Conseil synodal de proposer, d'entente avec les paroisses et les Services cantonaux, des formations **gratuites** pour les bénévoles en activité dans l'EREN.*

**Mme Elisabeth Reichen**, paroisse de Neuchâtel, souhaite savoir qui pourrait payer cette formation avant de savoir s'il faut insérer le terme «gratuites» dans l'amendement.

**Mme Annick Kocher**, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, à titre personnel, demande si ces formations seraient forcément données par l'EREN et où cela figure, ou est-ce qu'il s'agit d'autres formations données dans d'autres cadres? Enfin qu'en est-il du financement?

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, ne souhaite pas que le terme « gratuites » apparaisse dans l'amendement, car aucune formation n'est gratuite. Il faut discuter de son financement, de sa prise en charge, et comment répartir les coûts. Dans l'EREN, il y a un certain nombre de postes en places qui sont prévus pour offrir des formations. Dans ce cas-là, une partie du financement est déjà réglée. Des cours suivis en dehors de l'EREN pourraient être reconnus, et il s'agit de voir comment les organiser. Certaines formations peuvent faire partie de ce qui est déjà pris en charge financièrement mais peuvent dépasser parfois largement au niveau de l'engagement et de l'intérêt personnel cet aspect-là. Une formation sera non seulement destinée à remplir un engagement au sein de l'EREN, mais sera également un développement personnel qui pourra ouvrir d'autres possibilités d'engagement dans sa vie privée ou professionnelle. Cela doit donc être discuté aussi sous l'angle des bénéfices que la personne pourrait en retirer. Dans ce cas, elle sera peut-être d'accord de participer financièrement. Il y a aussi un niveau de responsabilités pour lequel cette formation pourrait être exigée, il doit y avoir une certaine proportionnalité. Par exemple, la formation des jeunes à la suite du catéchisme pour une prise de responsabilités dans l'encadrement du catéchisme, leur participation financière aux engagements auxquels ils prennent part leur permet de prendre des responsabilités en proportion avec la formation suivie. En clair, au début, la partie formative prend le dessus par rapport aux activités. La participation financière est plus importante pour certains frais d'intendance des activités auxquelles ils prennent part qu'à la fin de leur formation dans cette prise de responsabilité.

**Au vote le sous-amendement de M. Jean-Pierre Emery est refusé par une grande majorité.**

**Le président** revient à l'amendement de la paroisse des Hautes Joux:

*Le Synode charge le Conseil synodal de proposer, d'entente avec les paroisses et les Services cantonaux, des formations pour les bénévoles en activité dans l'EREN.*

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, rappelle que cette proposition tourne autour de la question d'obligation. L'obligation que propose le Conseil synodal, c'est de proposer un plan. Il doit tenir compte des éléments de proportionnalité afin de préciser pour quel type de responsabilités bénévoles on demande telle formation. Il faudra établir ce genre de plan et ne pas obliger tous les bénévoles à suivre une formation

qui serait hors proportion en rapport avec leur engagement.

**Le pasteur Pierre Tripet**, paroisse La Chaux-de-Fonds, demande la différence entre la proposition de la paroisse des Hautes Joux et celle du Conseil synodal. Deux mots sont différents: proposer au lieu d'établir et le mot formation dans la paroisse des Hautes Joux n'apparaît pas alors que la proposition du Conseil synodal dit: plan de formation.

**Le président** précise que la paroisse des Hautes Joux propose de mettre le terme « proposer » au lieu d'établir et de supprimer « un plan » puisqu'elle propose une formation pour les bénévoles. Cet amendement supprime les mots « continue » et le mot « plan »

**Le pasteur Patrick Schlüter**, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel soutient la proposition du Conseil synodal, qui lui semble beaucoup plus large. L'amendement demande de proposer des formations pour les bénévoles ce qui est plus rigide que celui du Conseil synodal qui demande d'avoir un plan de formation stratégique et d'avoir une vision selon certain type de bénévolat, les formations demandées pourraient être suivies en dehors de l'EREN. Pour le pasteur Schlüter, il est possible de parler de bénévolat dans des cas et des demandes bien différentes: par exemple une personne qui veut faire des visites dans les prisons ou faire une activité dans le cadre de la vente de paroisse, il y a une différence de demande et la formation n'est pas la même.

**Au vote, l'amendement de la paroisse de Hautes Joux est refusé par une grande majorité.**

**Au vote, la résolution 3 est acceptée et a la teneur suivante:**

**Le Synode charge le Conseil synodal d'établir, d'entente avec les paroisses et les Services cantonaux, un plan de formation continue pour les bénévoles en activités dans l'EREN.**

**La résolution 4 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:**

**Le Synode charge les Conseils paroissiaux d'établir des attestations de bénévolat à la demande des personnes concernées.**

**La résolution 5 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:**

**Le Synode encourage la validation des acquis et le discernement des vocations pouvant amener à un engagement comme permanent.**

**Au vote, le rapport et les résolutions sont acceptés par 33 voix contre 3.**

**Le président** passe au point suivant:

### **13. Rapport du Conseil synodal sur le principe de projet paroissial de programme de législature**

**Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli**, pour le Conseil synodal, rappelle qu'à de nombreuses reprises ces derniers mois, la volonté de travailler main dans la main entre gens de terrain et instance cantonale a été réaffirmée par tous. Qui dit travailler de concert dit aussi cadre de référence commun ou

démarches comparables. C'est dans ce sens que l'a compris le Conseil synodal au moment où le Synode lui demandait d'étudier le principe de projet paroissial. Les paroisses sont invitées à mettre en évidence les axes de travail prioritaires et les moyens mis en oeuvre. Le Conseil synodal ne souhaite pas ajouter des obligations au cahier des charges déjà copieux des paroisses. C'est pourquoi il a opté pour une démarche formatrice destinée en premier lieu aux paroisses intéressées et volontaires dont voici en bref la démarche:

Intitulé « Portrait et rôles » cet outil de travail a été développé par l'Eglise réformée de Genève. Il vise à définir et à concilier de façon réaliste la mission fondamentale d'un organe et les moyens dont il dispose pour l'accomplir: c'est le portrait canevas. Définir aussi, la mission de chaque personne qui y travaille et les moyens dont elle dispose: ce sont les Rôles canevas.

La définition des rôles qui découlent de celle du portrait facilite, voire remplace le travail que représente l'établissement des profils de poste et des cahiers des charges.

Le Conseil synodal est convaincu que cette méthode est de nature à renforcer bon nombre de processus d'ores et déjà en cours facilitant le dialogue dans les paroisses, entre le Conseil paroissial et le colloque et avec les instances cantonales

**Le président** ouvre le débat sur l'entrée en matière.

**M. Jean-Claude Allisson**, paroisse du Joran, rappelle qu'à l'époque la proposition de la paroisse provoquait l'ire de bon nombre de députés qui refusaient la mise sous tutelle des Conseils paroissiaux. Finalement, une majorité de députés avait accepté cette proposition qui se trouve au début du rapport du Conseil synodal. Dès le début 2008, le Joran s'est attelé à la définition de ses axes prioritaires pour la période 2008-2012 en redéfinissant ses priorités au travers des forces à disposition et des ressources. La paroisse du Joran se déclare volontaire pour le programme « Portraits et Rôles » et accepte le rapport et les résolutions.

**M. Michel Stauffer**, paroisse du Val-de-Travers, rappelle que ce rapport encourage les paroisses à entreprendre ou poursuivre un travail de fond pour définir les priorités de chaque législature. Les paroisses qui seront volontaires accepteront probablement sans souci ce nouvel outil qui semble plus soft, facile à manier.

Les deux premières résolutions sont assez peu contraignantes, la troisième, par contre, pose problème et la paroisse proposera un amendement. Le Conseil paroissial accepte l'entrée en matière

**La pasteure Nicole Rochat**, paroisse de Neuchâtel, n'acceptera pas l'entrée en matière car les informations données ne sont pas assez précises pour pouvoir voter en connaissance de cause.

**Mme Elisabeth Reichen**, paroisse de Neuchâtel, est déçue que le document proposé « Portraits et Rôles » ne soit pas visible, elle aurait souhaité étudier ce programme afin d'avoir une idée sur la matière qu'elle devrait accepter ou refuser.

**Mme Annick Kocher**, Centre cantonal Théologie, Enseignement et Formation, demande si cet outil a déjà fait l'objet d'une évaluation au sein de l'Eglise Genevoise, et si c'est le cas, quel en est le résultat? Enfin, depuis combien de temps, est-il utilisé?

**Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli**, pour le Conseil synodal, précise que les

paroisses genevoises sont en train de se l'approprier, elles n'ont pas le choix de l'appliquer ou non puisqu'il est obligatoire. Il est impossible, à ce jour, de dire s'il s'agit d'un bon outil ou non, l'évaluation n'ayant pas encore été faite au sens strict du terme. Le Conseil synodal a commencé à l'utiliser à son niveau, il lui semble pertinent c'est pourquoi il est proposé aux paroisses consentantes afin de vérifier ensemble s'il s'agit du bon outil dans la phase où en est l'EREN actuellement.

**La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser**, paroisse de la BARC, à titre personnel, précise que ce document est déjà utilisé dans la paroisse, il est pour elle fondamental dans le sens où la paroisse a perdu un poste à 100% ce qui demande forcément une restructuration totale. Pour la première fois, il est possible d'envisager d'avoir un cahier des charges. L'avantage étant de se dire que dans la mission que la paroisse se donne, quelles seront désormais les tâches ministérielles et les tâches qu'il est possible de déléguer aux laïcs.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 31 voix contre 5.**

**La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante.**

**Le Synode décide qu'en l'état, l'introduction à titre expérimental et facultatif de la démarche dite des "Portraits et rôles" satisfait sa volonté d'encourager les paroisses de l'EREN à poursuivre leurs efforts de hiérarchisation des objectifs et de planification plus systématique des ressources et des activités.**

**La résolution 2 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante:**

**Le Synode charge le Conseil synodal d'accompagner les paroisses intéressées par la démarche "Portraits et Rôles" et de mettre en place tous les appuis pratiques nécessaires (sensibilisation à la méthode, offres de formation générales et ciblées, suivi)**

**Le président** passe à la résolution 3

*Le Synode charge le Conseil synodal de revenir en décembre 2010 avec une évaluation de cette phase exploratoire et une proposition motivée d'introduction généralisée de la méthode "Portraits et rôles" dans l'EREN ou de renoncement au profit de programmes de législature proprement dits.*

Qui comporte un amendement de la paroisse du Val de Travers, qui propose:

*Le Synode charge le Conseil synodal de revenir en décembre 2010 avec une évaluation de cette phase exploratoire*

**M. Michel Stauffer**, paroisse du Val-de-Travers, demande au Synode de renoncer à la deuxième partie de la résolution car il ne souhaite pas que cette proposition ait un caractère contraignant pour les paroisses. Il propose de laisser les Conseils paroissiaux travailler au bien de leur paroisse respective. Il craint qu'en adoptant des mesures toujours plus contraignantes, le Synode ne freine le dynamisme. M. Stauffer propose de laisser le Conseil synodal terminer la mise en oeuvre de son premier programme de législature, il sera alors temps, pour lui, de faire des propositions non contraignantes au Synode en 2012 au lieu de 2010 comme proposé dans l'amendement.

**Le pasteur Pierre Tripet**, paroisse La Chaux-de-Fonds, accepte l'amendement des députés du Val-de-Travers pour les raisons évoquées par M. Stauffer.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, est sensible aux arguments présentés, mais il précise que les bénévoles en ont aussi ras-le-bol de ne pas savoir où ils vont. Il regrette profondément l'attitude de certaines paroisses qui semble assez incohérente par rapport aux Visions prospectives, et qu'avant même qu'une expérience soit conduite, elles souhaitent renoncer à se voir imposer une démarche qui pourrait être prometteuse. Il lui semble que de faire le tri entre ce que les réformateurs des entreprises classent dans l'indispensable et dans le « nice to have » fait partie de la motivation des bénévoles de demain. La paroisse du Joran a néanmoins été sensible à cet amendement et la grande partie des députés l'acceptera.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, rappelle qu'à sa connaissance, le programme de législature a été une décision de Synode. Il pourrait accepter la date de 2012, mais arrêter l'amendement à la phase exploratoire semble difficile. Il pourrait accepter la méthode "Portrait et rôle" à la place du programme de législature, mais il ne peut pas accepter de dire que si ce projet n'aboutit pas, le Synode doit laisser tomber. Si ce programme n'est pas accepté, il faudrait revenir à un programme de législature « classique » pour les Conseils paroissiaux.

**Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli**, pour le Conseil synodal, rappelle que le Conseil Synodal a bien compris que le Synode demandait une démarche systématique entre les axes prioritaires de paroisses dans les années à venir et les ressources à disposition. Le Synode souhaitait le faire sous une forme qui permettait aussi, tout en gardant la spécificité de chaque paroisse, d'avoir un bout de comparaison pour aller ensemble. D'où la proposition du Conseil synodal qui laisse tout ouvert. Au moment de la fin de la phase exploratoire, le Synode pourra se décider, sur la base d'une proposition motivée, pour l'une ou l'autre des propositions.

**La pasteure Esther Berger**, paroisse La Chaux-de-Fonds, reste bloquée sur la résolution votée en 2005 qui demandait que le Synode charge le Conseil synodal d'étudier le principe, et la résolution 3 qui, de fait, oblige. Si la paroisse accepte l'amendement, ce n'est pas par opposition au programme de législature, au contraire, c'est afin que chaque paroisse, sur demande du Synode, puissent entrer dans ce principe.

**La pasteure Marie-Louise Munger**, paroisse du Val-de-Travers, affirme que plusieurs choses lui semblent évoluer à des niveaux différents, étudier le principe résolution 155K. Maintenant il n'est pas demandé au Synode d'accepter ou de refuser le programme de législature, la pasteure Munger entend la demande comme un délai pour faire une évaluation, afin d'avoir une vue d'ensemble, de cohérence entre la législature du Synode et la proposition faites aux paroisses de travailler avec un projet parallèle pour avancer ensemble. Ici, à titre personnel, elle ressent cette résolution comme l'introduction d'une méthode qui n'est pas connue, avec en sous-entendu, que le Conseil synodal pourrait encore élargir cette méthode. Il lui semble qu'il y a des statuts différents entre les principes et les méthodes de travail, ce sont deux choses différentes.

**Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli**, pour le Conseil synodal, rappelle que le but est que les paroisses aient un outil pour travailler en parallèle du

programme de législature, afin qu'elles définissent leurs priorités en lien avec leurs ressources qui changent, en particuliers dans les forces pastorales. Le Conseil synodal a estimé qu'un projet au sens strict d'un programme de législature ne semble pas être le bon outil, et il en propose un qui est « Portraits et Rôles » afin de tester ce concept qui semble plus souple et répond mieux au besoin des paroisses, et ceci, uniquement, par les paroisses intéressées. Le CS ne présuppose pas que cela va marcher, il reviendra après évaluation et les députés auront tout loisir, alors, de se prononcer.

**Le pasteur Pierre Tripet**, paroisse La Chaux-de-Fonds, pourrait accepter la proposition de Mme Lavoyer-Bünzli, mais ce n'est pas ce qu'il lit dans la résolution, il comprend que soit le Synode accepte, car ce projet a fait ses preuves, soit il renonce au profit du programme de législature proprement dit. Pour lui, tout n'est pas ouvert puisque c'est soit avec, soit sans la méthode, mais le programme de législature doit être respecté. L'amendement du Val-de-Travers laisse tout ouvert

**M. Michel Stauffer**, paroisse Val-de-Travers, invite le Conseil synodal à ne pas avoir peur car tout sera possible en 2012: ou adopter « Portrait et Rôle » ou adopter le projet de législature.

**M. Rico Gabathuler**, paroisse La Chaux-de-Fonds, trouve le délai de 2012 beaucoup trop long, il lui semble que c'est un moment important pour le futur de l'EREN et il lui paraît possible de faire une évaluation dans deux ans.

**M. Michel Stauffer**, paroisse du Val de Ruz, accepte de revenir à 2010 si cela peut aider.

**Au vote, l'amendement du Val de Travers est accepté par 33 voix contre 3 et a la teneur suivante:**

**Le Synode charge le Conseil synodal de revenir en décembre 2010 avec une évaluation de cette phase exploratoire**

**Au vote, le rapport et les résolutions sur le rapport du Conseil synodal sur le principe de projet paroissial de programme de législature sont acceptés par une très grande majorité et un avis contraire.**

**Le président** passe au point

#### **14. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés**

Il rappelle que deux motions ont été déposées mercredi 10 décembre. Pour qu'elles soient recevables, il faut qu'elles comportent au moins 6 signatures de députés, ce qui est le cas avec les deux motions proposées. Dans un premier temps, le Synode écoute le développement de la motion avec à la clé, une discussion sur la prise en considération ou non de la motion. Si elle est acceptée, le Conseil synodal est chargé d'élaborer un rapport qui sera ultérieurement présenté au Synode.

**La première motion vient du pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, elle a la teneur suivante:**

**"Pour un échange d'idées plus performant"**

**Nous demandons la création d'une plateforme sur le net où les ministres et conseillers paroissiaux du canton puissent débattre de l'orientation générale de l'Eglise, des sujets proposés au Synode, de l'évolution du programme de législature. Nous demandons à ce qu'une formation soit organisée à ce propos.**

Argumentation:

Le net est un instrument précieux pour l'échange d'idées, la prise de conscience d'appartenir et d'être en lien avec l'Eglise cantonale et de partager ses réflexions. Une bonne utilisation de cet instrument permettrait un échange de thème de fond en dehors des rares moments que les ministres et conseillers des différentes paroisses passent ensemble.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, précise que l'idée de cette motion lui est venue en suivant la campagne électorale du futur président des Etats-Unis: Barack Obama qui durant toute sa campagne a utilisé Internet et ses multiples possibilités pour garder un contact avec son électorat, son équipe et qui souhaite l'utiliser à l'avenir pour stimuler le débat d'idées. Le pasteur Pagnamenta précise qu'il vient au Synode deux fois par an, il connaît peu les députés ne sait presque rien sur leurs idées, leurs espoirs. Le débat d'idées serait intéressant car il pourrait permettre d'avancer plus rapidement ensemble sur des sujets qui touchent l'EREN en général et le Synode en particulier. Cela permettrait aussi d'avoir une relation avec les paroissiens et membres de l'Eglise. Le site Internet est en train d'être refait, le pasteur Pagnamenta propose d'y créer des espaces pour des forums réservés aux ministres, aux députés du Synode, il pense que de tels exercices apporteraient un enrichissement pour tous. Tous ne connaissent pas les outils liés à Internet d'où une demande de formation qui pourrait être proposée.

**Le président** ouvre le débat afin que le Synode décide si la motion doit être proposée au Conseil synodal pour étude et rapport.

**M. Jean-Pierre Emery**, paroisse de Neuchâtel, à titre personnel, soutient totalement cette idée en demandant qu'une liste des adresses e-mails des députés au Synode apparaisse quelque part sur ce site.

**Mme Elisabeth Reichen**, paroisse de Neuchâtel, demande si ce genre de questions n'est pas en cours de discussion en relation avec l'élaboration du nouveau site?

**Le pasteur Pierre de Salis**, pour le Conseil synodal, trouve que cette proposition va dans le sens de ce que le Conseil synodal souhaite proposer avec le site Internet. Il aimerait toutefois une précision de la part du pasteur Pagnamenta sur ce qu'il entend par formation? Est-ce au débat? A l'informatique? De plus, comment voit-il la possibilité d'intégrer le débat sur le net dans le cadre de la prise de décision par consensus? Sur le fond, les deux décisions ne sont pas si éloignées l'une de l'autre s'agissant d'améliorer la communication, la prise de décision et avancer plus vite et mieux.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, concernant la demande de formation, précise qu'il pensait au côté technique, comment utiliser les moyens de ce forum et de l'autre côté des problèmes de fond, comment débattre, la question du respect et de la formulation de respect.



**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, précise qu'il a signé cette motion car le lien qu'il y a sur l'émergence de plus de discussions, pour aboutir à un certain nombre de décisions dans la formule du consensus lui semble du même ressort. Durant les discussions, quelques pistes ont surgi au sein du débat sur le consensus, il est ressorti que cette proposition de l'Entre-deux-Lacs faisait suite à une certaine déception, à savoir que les débats ont lieu mais dans des Conseils de paroisse séparés les uns des autres. Au Synode, on ne débat pas pour connaître les pensées ou les idées de l'autre paroisse mais pour défendre l'idée de sa propre paroisse. M. Laurent trouve donc que cette motion va exactement dans le bon sens. Cela désenclavera les discussions à double titre dans les paroisses et au Conseil synodal, ainsi qu'avec chacun qui participera spontanément au forum. Cela sortira les débats auprès de chacun. Il faudra faire un effort de formation utile pour que personne ne se sente gêné par les usages de l'électronique.

**Le pasteur Pierre de Salis**, pour le Conseil synodal, incite le Synode à accepter cette proposition, il ne va pas faire un rapport de A à Z, mais il va intégrer ce sur quoi il est déjà en travail.

**M. Jean-Pierre Emery**, paroisse de Neuchâtel, demande d'ajouter à cette motion la demande d'établissement d'une liste d'e-mails des députés au Synode.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, précise qu'une motion ne peut pas être amendée. Il est possible de discuter de cette proposition entre quatre yeux.

**Au vote, la motion du pasteur Raoul Pagnamenta intitulée « Pour un échange d'idées plus performant » est acceptée à l'unanimité**

Le président passe à la motion de l'Entre-deux-Lacs qui a la teneur suivante:

#### **"Pour un multitudinisme conséquent"**

Nous demandons à ce qu'une réflexion ait lieu en Synode et dans les Conseils de paroisse sur la notion de multitudinisme et "le service à tous les habitants du pays de Neuchâtel" évoqué dans la constitution. Nous demandons que cette notion soit repensée. Nous demandons que, dans la même réflexion, la notion même de service soit explicitée.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, propose au Synode d'entrer sur une réflexion de fond sur des notions d'Eglise, comme le multitudinisme et le service. Il semble important de se lancer dans de nouveaux projets, mais aussi d'avoir une réflexion solide sur ceux-ci. L'Eglise n'invente pas sa mission pourtant, chaque génération a besoin de se l'approprier avec ses mots. Est-ce que tous entendent la même chose lorsqu'il utilise de tels mots? Il semble à la paroisse important d'en débattre afin d'arriver à un consensus commun. Cela aidera à saisir dans quel esprit il faut comprendre le programme de législature mais aussi quoi faire de toutes ces activités qui semblent logiques car héritées, mais que personne n'a osé remettre en question, même si personne n'a plus les forces de les accomplir à l'avenir.

Afin que le nombre toujours plus réduits d'actes et de projets soient choisis à l'avenir avec toujours plus de cohérence, il semble important qu'il y ait un consensus minimal et que les mots "multitudinisme" et

"service" soient compris par tous de la même façon.

**Le président** ouvre le débat afin que le Synode décide si la motion doit être transmise au Conseil synodal pour étude et rapport.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, est convaincu que la question du multitudinisme est primordiale, convaincu mais étonné de cette motion qui laisse entendre que l'EREN n'a pas mené de réflexion sur ce thème. Etonné que le pasteur Pagnamenta invite le Synode à entrer dans une question de fond qui laisse entendre qu'il ne faut pas seulement s'occuper de projets mais demande que l'EREN s'entende au moins sur un minimum d'accords sur la question du multitudinisme. Cela fait trois ans que le Conseil synodal travaille sur ces questions, en 2005, il présentait un rapport au Synode concernant ses convictions, les priorités et les choix de l'EREN aux pages 4 et 5 de ce rapport, il invitait le Synode à revisiter la notion de multitudinisme notamment en vertu des changements de majorité de l'EREN dans le canton. En 2006, présentation d'un rapport au Synode en prémices aux Visions prospectives avec des thèmes et des questions fondamentales. En étudiant ce qu'est le multitudinisme, on y étudiait la manière de devenir membre, les rapports de la société civile, du lien entre l'Eglise et le territoire géographique dans lequel elle exerce sa mission. Ce sont précisément les tenants du multitudinisme qui ont été rediscutés au Synode. En juin 2007, dans les visions prospectives, tout un chapitre traite de ces questions de multitudinisme telles que décrites dans la constitution et enfin, en décembre 2007 ces mêmes réflexions de la place des membres, de la place de l'Eglise dans la société sont reprises pour développer des pistes concrètes d'action.

Le Conseil synodal est très heureux de revenir à ces questions fondamentales, mais il refuse de laisser dire que la discussion n'a pas déjà été approfondie, répétée en plusieurs étapes avec des implications concrètes précisément sur la qualité d'Eglise multitudiniste. Qualité maintes fois revue et réinterprétée.

Cette motion est selon le pasteur Bader, inutile et met en danger la cohérence du travail du Conseil synodal, Le Conseil synodal a cette question à cœur qui continuera à être présente.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, rappelle que le terme de "multitudinisme" est flou, il reconnaît que le terme est présent dans de nombreux documents mais il trouve difficile de faire un lien entre les deux. Il est préférable de débattre ce terme, de le définir, voter sa définition et le contenu. Pas seulement quand il y a des choses à dire, mais quand est-il possible de se prononcer sur ce sujet?

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, est gêné car il a signé cette motion, mais aussi content car il a permis au pasteur Bader de dire tout ce que le Conseil synodal fait en matière de multitudinisme. M. Laurent trouve que cela devrait faire prendre conscience du fait que, parfois, le travail se fait à deux vitesses et que contrairement à ce que dit le pasteur Bader, le Synode ne suit pas l'intelligente et véloce démarche du Conseil synodal au même rythme. L'intervention du pasteur Pagnamenta est significative du fait que le Synode et le CS sont en train de se séparer un peu sur le chemin du multitudinisme. Essayer de discuter d'un multitudinisme conséquent cela fait plaisir à M. Laurent qui se dit que voilà, enfin, une vraie discussion de Synode! Voilà un événement où le Conseil synodal, il s'en excuse, devrait prendre conscience que le Synode ne le suit pas toujours et qu'en conséquence, cela vaut la peine de s'arrêter sur des thèmes fondamentaux pour prendre le temps de les appréhender, de se les approprier et de pouvoir en parler en connaissance

de cause. Il ajoute que ce genre de thèmes doit toujours être retravaillé, peut-être en journée synodale, et pas forcément en Synode.

**Le pasteur Jean-Pierre Roth**, paroisse du Joran, à titre personnel, a comme l'impression que les rapports n'ont pas été travaillés par le Synode, que les députés n'ont pas étudié ces rapports et qu'ils se plaignent qu'ils n'ont rien vu passer au point de demander une journée sur le multitudinisme. Il trouve cela plutôt inquiétant de voir ce fonctionnement du législatif par rapport à l'exécutif.

**Au vote, la motion de l'Entre-deux-Lacs intitulée pour un multitudinisme conséquent est rejetée par 19 voix contre 10 et 7 abstentions**

**Le président** rappelle qu'il n'a pas reçu d'autres propositions. Il annonce que les prochaines sessions du Synode auront lieu les 10 juin et 9 décembre 2009 et qu'une cérémonie de consécration aura lieu le dimanche 25 octobre 2009 à 17h30

**Le président** passe la parole à M. Rico Gabathuler, paroisse La Chaux-de-Fonds, pour la prière finale.

Le président clôt la séance, il est 20h20

*Le procès-verbal a été rédigé par Mmes Florence Droz et Sandrine Minguely, secrétaires administratives du Synode.*